Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

English | Contactez-nous | Aide | Recherche | Site de DRHC

Page d'accueil | Quoi de neuf | Formulaires | Régions | Liens rapides

Commandez des publications d'EDD

Directions

- Bureau de la Directrice générale
- Développement des données
- Évaluations stratégiques
- Partenariat et évaluation continue

Publications

- Rapports d'évaluation
- Sommaires d'évaluation
- Série des ententes sur le développement du marché du travail
- Série Études bilan
- Série: Les outils de l'évaluation
- Bulletin du forum sur l'évaluation
- De la théorie à la pratique

SERVICES DE GARDE D'ENFANTS FINANCÉS PAR L'ÉTAT RAPPORT D'ÉVALUATION-BILAN

avril 1995 à mars 1999

produit pour le ministère de l'Enfance et de la Famille par Christine Gay

Rapport final : 31 mars 1999

Projet financé conjointement dans le cadre du Programme des initiatives stratégiques Canada–Colombie-Britannique

Nous remercions Theresa Hunter, expert-conseil, de sa patience, de sa compétence et de son encadrement.

SP-AH165

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

Le présent rapport résume le déroulement de la transition vers un régime de services de garde d'enfants financés par l'État (SGFÉ) qui s'est échelonné sur une période de quatre ans. Le 1er avril 1995, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont lancé l'initiative « Meilleur accès aux services de garde d'enfants », à la suite d'une entente de quatre ans à frais partagés intervenue dans le cadre du Programme fédéral des initiatives stratégiques, dont la valeur s'établissait à 32 millions de dollars. Grâce à cette initiative, le

gouvernement provincial a pu financer les activités de transition des SGFÉ, c'est-à-dire le changement de cadre de prestation des services (du programme des besoins spéciaux de garde d'enfants au régime des services financés par l'État) qui s'est opéré du 1er avril 1995 au 31 mars 1999.

Le rapport décrit la démarche de transition, les ressources créées au cours de ces quatre ans et l'élaboration de modèles de prestation des services SGFÉ sur tout le territoire provincial. La documentation sur le sujet a été examinée et les sources de données existantes ont été évaluées pour venir appuyer les conclusions de ce rapport. Au besoin, des entrevues de suivi ont été menées pour enrichir la documentation. Une bibliographie complète est présentée à la fin du rapport.

En période de transition, on a atteint les objectifs suivants :

- on a conçu des modèles de services universels de garde bien soutenus dans la plupart des régions de la province;
- une coordonnatrice provinciale des mesures de transition a facilité la planification de ces mesures dans la province et appuyé la planification régionale par des réseaux d'entraide et d'échange d'information;
- on a donné des possibilités de formation aux agents ministériels, aux exploitants de garderies et aux parents;
- on a produit un guide de soutien et d'autres documents comme le guide-ressources « Meilleure accessibilité » afin d'aider les exploitants et les familles à prendre des décisions au mieux des intérêts des enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire;
- on a conçu et continué à concevoir des normes et des pratiques pour le nouveau régime;
- on a prêté un soutien permanent aux activités interministérielles tout au long de la période de transition de quatre ans.

Ce rapport sommaire donne un aperçu de la démarche de transition vers les SGFÉ et des éléments qui ont été mis en œuvre afin d'obtenir le résultat prévu qui consistait à mettre en place des services de garde universels en Colombie-Britannique. Le document dresse la toile de fond et décrit le contexte du passage au nouveau régime pendant les quatre ans qu'a duré l'Initiative stratégique des services de garde d'enfants (ISSG) et présente succinctement les méthodes employées. Le reste du rapport porte sur les six questions d'évaluation-bilan qui intéressent le projet SGFÉ.

1. Dans quelle mesure a-t-on mis en place un cadre de prestation de services qui répond aux besoins des enfants exigeant un surcroît de soutien? Plus précisément, ce cadre a-t-il permis :
    - de retenir les services d'un coordonnateur des mesures de transition SGFÉ;
    - de faciliter les démarches locales de planification du passage au nouveau régime;
    - de former le personnel, les exploitants et les parents;
    - de mettre en place des réseaux officiels d'échange de

renseignements et de ressources;
- de concevoir des pratiques et des normes d'intégration pour les enfants ayant des besoins spéciaux;
- d'élaborer un guide de soutien et d'autres documents destinés à aider les exploitants et les familles à juger de la meilleure façon de répondre aux besoins individuels des enfants exigeant un soutien supplémentaire;
- de soutenir les activités des ministères concernés sur le plan interministériel?

2. Dans quelle mesure le projet SGFÉ a-t-il généralement atteint le résultat qu'on en attendait, c'est-à-dire de créer en Colombie-Britannique un système de services de garde plus universels où tous les enfants avaient leur place et tous les parents, les mêmes choix?
3. Combien y a-t-il d'enfants de plus qui utilisent les services universels de garde dans le cadre du nouveau régime et comment ces enfants sont-ils servis?
4. Quelle est la capacité de prestation des services universels dans le régime et quelle en a té l'incidence sur l'accessibilité à de tels services?
5. Quelles ressources a-t-on créées et affectées comme soutien aux services universels dans le cadre du régime et quelle en est l'incidence?
6. Le modèle SGFÉ offre-t-il un moyen rentable (rapport efficacité-coûts) d'obtenir les résultats prévus et existerait-il des méthodes plus rentables?

De l'examen de ces questions, nous tirerons la conclusion que le projet de transition SGFÉ et ses volets réalisés en période de transition ont produit le résultat escompté qui consistait à créer en Colombie-Britannique un système de garde d'enfants plus universel où tous les enfants auraient leur place et tous les parents, les mêmes choix.

TABLE DES MATIERES

Section 1 - Introduction

1.1 Initiative stratégique Canada–Colombie-Britannique sur les services de garde d'enfants

Le 1er avril 1995, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont lancé l'initiative « Meilleur accès aux services de garde d'enfants », à la suite d'une entente de quatre ans à frais partagés intervenue dans le cadre du Programme fédéral des initiatives stratégiques, dont la valeur s'établissait à 32 millions de dollars. Le but de cette initiative consistait à mettre à l'essai des

façons nouvelles et imaginatives de réformer le régime de sécurité sociale au Canada.

La Colombie-Britannique est la seule province au Canada à avoir conçu dans ce cadre une initiative stratégique dans le domaine des services de garde. L'initiative *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* est un programme fédéral-provincial à frais partagés qui vise à mettre à l'essai et à évaluer des modèles novateurs de prestation de services de garde qui éclaireront les gouvernements fédéral et provinciaux sur la place que tient la garde des enfants dans le régime de sécurité sociale.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique juge que, en comblant les besoins en garde d'enfants des parents au travail ou aux études, on facilitera leur accession à l'emploi et à l'éducation. Pour pouvoir travailler ou étudier efficacement hors du foyer, ils ont besoin de services de garde accessibles et de grande qualité à un prix abordable. Ainsi, les services de garde jouent un rôle essentiel dans les mesures gouvernementales de renforcement de l'économie et de réforme du régime de sécurité sociale.

Depuis 1992, les autorités de cette province travaillent avec les familles, les exploitants et les collectivités à une stratégie de qualité, d'abordabilité et d'accessibilité des services de garde. Tous les projets financés dans le cadre de l'initiative *Meilleur accès aux services de garde d'enfants* appuient cette orientation générale de même que les principes et objectifs qu'énonce l'entente fédérale-provinciale.

Les services mis en place et les programmes améliorés grâce à cette initiative sont conçus pour épouser l'orientation globale fixée pour les services de garde en Colombie-Britannique. Chaque projet réalisé visait au moins un des objectifs fondamentaux suivants :

- amélioration de la stabilité et de la qualité des installations et des services;
- amélioration de l'abordabilité pour les parents;
- amélioration de la disponibilité des services et promotion du choix parental quant aux services de garde convenant le mieux à la famille.

L'ISSG comprend trois grands volets :

- projets de guichet unique communautaire;
- projets de modèle régional de prestation et projets pilotes communautaires;
- projet des services de garde financés par l'État.

1.2 Services de garde financés par l'État

En décembre 1994, le gouvernement de Colombie-Britannique faisait sienne une nouvelle façon de prendre en charge les enfants ayant

besoin d'un certain soutien en milieu de garde. Avec cette nouvelle orientation, il a fallu modifier les politiques et les pratiques et passer du programme des besoins spéciaux de garde d'enfants (PBSGE) à un régime de services financés par l'État (SGFÉ), c'est-à-dire à un programme communautaire d'aide aux familles dans ce domaine.

Dans la philosophie de base du nouveau régime, on insiste sur les aspects suivants :

- toutes les familles doivent avoir les mêmes choix en matière de garde;
- un certain nombre d'enfants ont besoin d'un soutien supplémentaire pour être mis en garderie;
- on doit soutenir les milieux de garde pour garantir une prise en charge efficace de tous les enfants.

Les principes suivants ont présidé au passage au régime SGFÉ et à l'élaboration d'un nouveau modèle de prestation de services :

- universalité;
- service centré sur la famille;
- services communautaires;
- planification individuelle;
- responsabilité partagée.

Plutôt que de mettre à l'essai le nouveau cadre de prestation de services, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de laisser évoluer le programme sur une période de quatre ans (1995-1999). Le passage au nouveau régime a été rendu possible par l'initiative Canada–Colombie-Britannique ISSG d'une durée de quatre ans.

On devait parvenir en partie à intégrer les enfants ayant besoin d'un certain soutien dans le grand réseau de garderies en accroissant les moyens de soutien nécessaires à la création de milieux de garde sûrs et sains. Ce soutien est celui dont ont besoin à la fois l'enfant et le milieu de garde.

Avec le projet SGFÉ, on s'attendait à améliorer l'accessibilité, la qualité et l'universalité des services de garde mis à la disposition des parents.

1.3 Objectif et résultat attendu du projet SGFÉ

Le volet SGFÉ de l'ISSG visait la création d'un cadre de prestation de services qui répondrait aux besoins de plus de 3 000 enfants utilisateurs de services de garde dans le cadre du programme PBSGE de Colombie-Britannique en 1995.

Comme résultat, on attendait la création dans cette province de services de garde plus universels où tous les enfants auraient leur

place et tous les parents, les mêmes choix.

1.4 Rapport d'évaluation-bilan

Le présent rapport, vise à donner un aperçu de la démarche de transition SGFÉ et des éléments qui ont été mis en œuvre en vue d'obtenir le résultat attendu qui consistait à mettre en place des services de garde universels en Colombie-Britannique.

Le rapport présente un résumé des activités qui ont été entreprises pendant les quatre années de transition. Le document se divise en dix sections.

La section 2 dresse la toile de fond et expose le contexte du projet de transition SGFÉ pendant les quatre années de l'ISSG. L'amorce de ce passage est antérieure à 1995, mais l'ISSG a été le moyen d'appuyer le mouvement pendant ces quatre ans. Il faut aussi dire que, au sein du gouvernement provincial, divers changements de taille ont eu lieu avec d'éventuelles répercussions sur la transition SGFÉ. La section 2 évoque le grand contexte provincial du passage au nouveau régime.

La section 3 traite des méthodes et décrit certains des instruments d'évaluation dont fait mention le rapport et qui ont servi à répondre aux questions d'évaluation-bilan sur le projet.

Le reste du rapport porte précisément sur les six questions d'évaluation relatives au projet. Celles-ci sont mentionnées dans la description des diverses sections présentées ci-dessous.

La section 4 établit dans quelle mesure on a élaboré un cadre de prestation de services en fonction des besoins des enfants exigeant plus de soutien. Il s'agit plus précisément de savoir dans quelle mesure ce cadre a :

- soutenu la concertation interministérielle dans les activités qu'ont exercées les ministères concernés aux fins du projet;
- permis de retenir les services d'une coordonnatrice des mesures de transition vers un régime de services financés par l'État;
- facilité les démarches locales de planification du passage au nouveau régime;
- permis de former le personnel, les exploitants et les parents;
- créé des réseaux officiels d'échange de renseignements et de ressources;
- permis de concevoir des pratiques et des normes d'intégration pour les enfants ayant des besoins spéciaux;
- permis enfin de produire un guide de soutien et d'autres documents de référence en vue d'aider les exploitants et les familles à juger de la meilleure façon de répondre aux besoins individuels des enfants exigeant un soutien supplémentaire.

La section 5 porte sur la question de savoir dans quelle mesure le

projet SGFÉ a généralement atteint le résultat qu'on en attendait, c'est-à-dire de créer en Colombie-Britannique des services de garde universels où tous les enfants avaient leur place et tous les parents, les mêmes choix.

La section 6 précise le nombre accru d'enfants ayant utilisé les services de garde dans le cadre du nouveau régime et la mesure dans laquelle les intéressés sont bien servis.

La section 7 traite de la capacité d'offrir des services universels de garde dans le cadre du nouveau régime, ainsi que de l'incidence sur l'accessibilité de ces services.

La section 8 définit les ressources qui ont été créées ou affectées aux fins de l'universalisation des services et en évalue l'incidence.

La section 9 aborde deux questions : le modèle SGFÉ représente-t-il un moyen rentable d'obtenir des résultats escomptés? Y'aurait-il des moyens plus rentables de parvenir à ces mêmes résultats?

Enfin, la section 10 récapitule les événements qui se sont déroulés au cours de quatre années et les résultats de l'analyse du passage au régime des SGFÉ.

TABLE DES MATIÈRES

Section 2 - Aperçu de la transition vers le régime des services de garde d'enfants financés par l'État

2.1 Contexte

La transition vers les SGFÉ s'est amorcée en Colombie-Britannique en 1990 à l'occasion d'une révision du programme des besoins spéciaux de services de garde d'enfants (PBSGE) administré par le ministère des Services sociaux (MSS), exercice rendu nécessaire par la multiplication des demandes dont ce régime était l'objet. Un comité officieux formé d'agents de ce ministère a constaté le besoin de disposer d'un tableau plus clair des services assurés, ainsi que de consulter les parents au sujet des modifications susceptibles d'être apportées au modèle de prestation de ces services. À l'été de 1991, on menait une enquête auprès des fournisseurs de services et des agents ministériels. Cette recherche a fait ressortir des anomalies dans les services dispensés à l'échelle de la province, un manque de clarté quant à la définition des objectifs du régime et une absence d'uniformité dans l'application des règles d'admissibilité et des critères de revenu[1].

À l'étape de la recherche a succédé celle de la consultation où 1 300 personnes ont pu exprimer leurs vues dans le cadre de groupes de discussion au niveau local et par le biais de communications écrites. En septembre 1992, on chargeait un comité de référence PBSGE de recommander des modifications à apporter à ce programme. Celui-ci était formé de parents, d'exploitants, d'éducateurs de la petite enfance et de représentants de cinq ministères provinciaux[2]. Il a passé en revue les résultats de la consultation pour ainsi répondre aux inquiétudes manifestées au sujet du manque d'uniformité dans la prestation des services à l'échelle de la province. En un an, ce comité s'est réuni six fois (deux jours durant chaque fois). Il a étudié plusieurs versions d'un rapport destiné au gouvernement. Le rapport final intitulé

Supported Child Care: The Report of the Special Needs Day Care Review in British Columbia a été publié en décembre 1993 et les recommandations du comité ont été rendues publiques. Après une année de nouvelle consultation populaire et de rétroaction du public, les autorités ont répondu en décembre 1994 au rapport initial avec *The Government's Response to Supported Child Care*[3].

Les deux documents insistaient sur la philosophie de base du régime SGFÉ :

- toutes les familles doivent avoir les mêmes choix dans le domaine des services de garde;
- un certain nombre d'enfants ont besoin d'un soutien supplémentaire pour être mis en garderie;
- on doit soutenir les milieux de garde pour assurer une prise en charge efficace de tous les enfants.

Ils énonçaient les principes suivants :

- universalité;
- service centré sur la famille;
- services communautaires;
- planification individuelle;
- responsabilité partagée.

Voici les grands objectifs du régime selon ces mêmes documents :

- programme communautaire d'aide aux familles;
- accès et utilisation équitables des services de garde;
- soutien de l'intégrité des familles;
- aide à apporter aux collectivités pour qu'elles comblent les besoins de tous sur le plan de la garde d'enfants.

2.2 Réponse du gouvernement

Le rapport initial du projet SGFÉ et la *réponse du gouvernement* différaient à deux égards. Le premier soulignait que les parents dont

les enfants exigeaient plus de soutien devraient utiliser les services de garde de la même manière que les autres, c'est-à-dire qu'ils devraient assumer le coût direct de la mise en garderie, le ministère étant là pour payer les frais de soutien supplémentaire dont avaient besoin l'enfant et le milieu de garde pour la prise en charge de cette catégorie d'utilisateurs. Il s'agissait donc d'un écart considérable par rapport à la règle appliquée à l'origine par le PBSGE selon laquelle dans la plupart des cas, le ministère assumait tous les coûts de la mise en garderie avec le soutien supplémentaire nécessaire à la prise en charge. Dans l'ancien régime, le tiers des enfants qui avaient besoin d'un soutien supplémentaire dans la province fréquentaient des garderies spécialisées. Les autorités passaient directement des contrats à cette fin avec les établissements spécialisés.

Dans la *réponse du gouvernement*, on a proposé une subvention mensuelle de 107 $ non liée au revenu (pour besoins spéciaux) en compensation du tarif de mise en garderie. Ainsi, la famille acquitterait ce tarif, mais si son enfant était jugé admissible au régime SGFÉ *[nous expliquerons en détail les critères d'admissibilité plus loin lorsque nous parlerons du guide du soutien]*, elle aurait droit à ce paiement de soutien. Dans certains cas (programmes de fréquentation à temps partiel), les 107 $ couvriraient tous les frais. S'il s'agissait de programmes de fréquentation à plein temps, ces mêmes 107 $ s'appliqueraient au tarif et réduiraient ce que la famille aurait normalement à payer. Dans ce cas, si la famille avait besoin d'une aide financière accrue et qu'elle satisfaisait aux critères de revenu, elle pourrait présenter une demande auprès du programme régulier pour couvrir l'autre partie des frais de subventions à la garde d'enfants. Le ministère continuerait à payer le soutien supplémentaire dont avaient besoin l'enfant et le milieu de garde pour la prise en charge.

Les deux rapports différaient aussi pour ce qui est de l'admissibilité. Le *rapport du comité de référence* proposait d'utiliser une liste de contrôle de soutien pour établir les besoins de l'enfant, ce qui rendait inutiles les diagnostics visant à déterminer l'admissibilité. Selon la politique ministérielle de 1996, l'enfant devait être atteint d'une ou de plusieurs des déficiences suivantes pour être admissible au PBSGE [4]:

- communication - l'enfant est sourd ou malentendant, ne peut parler ou souffre d'un trouble de la parole et du langage;
- problème d'ordre physique - l'enfant est aveugle ou malvoyant ou souffre d'un dérèglement orthopédique ou d'autres problèmes de santé;
- problème d'ordre intellectuel - l'enfant souffre d'une déficience intellectuelle;
- affectivité et comportement - l'enfant est autiste ou souffre d'un grave problème d'ordre affectif ou comportemental.

La *réponse du gouvernement* (1994) dit en substance que, pour l'instant, on songe à créer un guide de soutien qui, comme la liste de contrôle, aidera à déterminer les éléments de soutien nécessaires mais

non pas l'admissibilité.

Ce cadre étant en place, les autorités ont proposé de procéder à la transition vers les SGFÉ au moment où d'autres changements ministériels se produisaient. Ainsi, en septembre 1993, le ministère de l'Égalité féminine s'est vu assigner la responsabilité générale des services de garde. La *réponse du gouvernement* (1994) précise que ce ministère verra à l'intégration du nouveau régime SGFÉ dans tout le système des services de garde et s'appuiera sur les initiatives en cours en vue de renforcer le secteur des garderies dans son ensemble. Le MSS demeure chargé de l'administration et de la gestion du régime PBSGE-SGFÉ.

Pendant que le comité de référence du PBSGE élaborait son premier rapport, cinq ministères (Services sociaux, Égalité féminine, Éducation, Santé et Enseignement supérieur, Formation et Technologie) y étaient représentés. Ils devaient alors recommander des mesures à prendre individuellement pour appuyer la transition vers les SGFÉ. Ils continuaient à être intégralement associés aux mesures de transition. Leur participation était garante de l'application des diverses recommandations formulées.

Ce partage des responsabilités ministérielles visait à[5]:

- aider les exploitants de garderies à étendre et à réaménager le système en place de prestation de services;
- donner des possibilités à ces mêmes exploitants et aux préposés aux services de garde spécialisée de définir de nouvelles tâches et de continuer à travailler avec les enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire;
- veiller à ce que le passage au nouveau régime ne nuise pas à la viabilité financière des milieux de garde.

Enfin, le *rapport initial* du projet SGFÉ (1993) soulignait la nécessité de sauvegarder la stabilité du secteur des garderies tout au long de la transition, comme le réaffirmait la *réponse du gouvernement* (1994).

2.3 Initiatives stratégiques

Le 1er avril 1995, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ont lancé l'initiative *Meilleur accès aux services de garde d'enfants*, dont la valeur s'établissait à 32 millions de dollars, à la suite d'une entente de quatre ans à frais partagés intervenue dans le cadre du Programme fédéral des initiatives stratégiques. L'initiative ISSG visait principalement à mettre à l'essai un certain nombre de démarches afin de[6] :

- d'améliorer l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services de garde au bénéfice des enfants et des familles;
- de mettre en place un régime plus souple, efficace, efficient et universel de services de garde dans cette province.

L'ISSG comportait trois volets : projets de guichet unique communautaire, projets de modèle régional de prestation et projets pilotes communautaires, et projet des services de garde financés par l'État. Les autorités provinciales ont pu, grâce aux fonds de l'ISSG, financer les activités de passage au nouveau régime. Dès le départ, il était clair que le projet SGFÉ n'était pas un projet pilote comme ceux des autres volets. Les programmes de base SGFÉ n'étaient pas admissibles au financement de l'ISSG, celle-ci visant plutôt un changement de modèle de prestation de services, c'est-à-dire le passage du PBSGE aux SGFÉ, sur une période de quatre ans comprise entre avril 1995 et mars 1999.

2.4 Infrastructure de la transition vers le SGFÉ

Un survol du budget nous livre les premières indications sur les principaux éléments de la transition. Chacun des ministères associés au passage au nouveau régime s'est vu attribuer des crédits bien précis en fonction des recommandations qui, dans la *réponse du gouvernement*, se rapportaient aux divers ministères (à l'exception du ministère de l'Éducation). Dans l'ensemble, les prévisions budgétaires du projet SGFÉ s'établissaient à 8,226 millions de dollars en frais partagés entre les gouvernements fédéral et provincial sur une période de quatre ans.

Le MSS recevait 3,008 millions pour les tâches suivantes :

- administration du budget du projet SGFÉ;
- obtention à contrat des services d'un coordonnateur provincial des mesures de transition;
- élaboration de documents auxiliaires comme le guide de soutien;
- frais de déplacement et consultations dans les localités de la province;
- financement destiné à aider les collectivités dans leurs activités de planification régionale de la transition;
- initiation et formation du personnel du MSS à l'application de toutes les modifications apportées en période de transition;
- analyse de l'incidence financière du passage au nouveau régime.

La contractuelle dont on a retenu les services comme coordonnatrice provinciale des mesures de transition était chargée :

- de collaborer avec les collectivités et les comités directeurs du projet SGFÉ nouvellement formés à la planification d'un modèle de prestation de services;
- de recueillir et de diffuser des renseignements sur les programmes des SGFÉ en place en vue d'aider les collectivités à exercer leurs activités de planification;
- de créer divers outils ? guide, vidéos et autres documents de formation et d'initiation ? devant aider ces mêmes collectivités à passer au nouveau régime;

- d'élaborer un guide de soutien en consultation et en collaboration avec les collectivités.

Le ministère de l'Égalité féminine avait pour objectifs globaux[7] :

- de multiplier les choix en fonction des besoins des familles au travail;
- de faire en sorte que les familles puissent disposer de services de garde à un prix abordable;
- de veiller à ce que les milieux de garde soient sûrs et sains pour tous les enfants;
- de trouver de nouvelles façons imaginatives afin de mieux répondre aux besoins locaux en matière de garde.

Ce ministère avait la responsabilité d'un budget de 1 771 000 $ avec lequel il devait instituer un régime de subventions pour aider les localités à rendre les services de garde plus accessibles aux enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire (ce que l'on a appelé par la suite l'initiative « Accès »), et instaurer des programmes de formation et de perfectionnement professionnel pour le secteur des garderies dans le domaine des services financés par l'État.

Le ministère de la Santé a continué à assurer des services d'intervention précoce et de délivrance de permis à l'intention des exploitants de garderies. Il a reçu 0,730 million pour mettre au point un ensemble de guides de formation pédagogique et offrir des possibilités de formation connexe dans les domaines suivants par le biais de ce qu'on a appelé le Programme de formation aux partenariats :

- physiothérapie et ergothérapie;
- gestion des comportements difficiles;
- soutien familial et service centré sur la famille;
- soins infirmiers;
- intégration;
- services aux malentendants.

Le ministère de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail (devenu le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie) était chargé de la conception et de l'exécution de programmes d'études pour les SGFÉ avec un budget de 2,717 millions :

- cours d'initiation aux SGFÉ;
- cours avancés;
- subventions aux élèves en formation;
- définition des exigences de qualification des conseillers en services de garde financés par l'État;
- cours donnés à ces mêmes conseillers.

Enfin, le ministère de l'Éducation a continué à travailler avec les

districts scolaires à un renforcement de la planification de transition pour les enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire à leur entrée à l'école.

2.5 Comités directeurs des SGFÉ

Dans la *réponse du gouvernement* (1994), on insiste non seulement sur la coordination interministérielle, mais aussi sur la participation communautaire.

« Tous les ministères intéressés s'engagent à travailler main dans la main avec les familles et les collectivités pour que les étapes du passage au nouveau régime soient bien planifiées et coordonnées. Les collectivités doivent se doter de plans de transition pour orienter les démarches locales en ce sens »[8].

Avec cet engagement, les autorités respectaient le grand principe des SGFÉ qu'est la « responsabilité partagée ». La participation communautaire visait le respect de la diversité à l'échelle de la province et le besoin éprouvé par chaque collectivité de former sa propre vision du nouveau régime.

« Il s'agissait en partie de veiller à ce que toutes les collectivités adoptent une démarche juste et raisonnable pour recenser les établissements compétents désireux de fournir des services SGFÉ et pleinement explorer toutes les voies possibles de collaboration, de concertation ou de rapprochement entre les services d'intervention précoce et les services de garde communautaires. »[9].

Le *guide de la transition* vers les SGFÉ (1996) met cette démarche en évidence et invite instamment les collectivités à se doter d'un comité directeur des SGFÉ. Il décrit comment constituer un comité et en arrêter la composition et cite des exemples de mandats et d'énoncés de vision de comités récemment formés. Dans les régions, les comités directeurs des SGFÉ sont devenus des instances décisionnelles communautaires pour toutes les mesures prises dans la période de transition de quatre ans, notamment pour celles qui relevaient de l'initiative « Accès ».

2.6 Création du ministère de l'Enfance et de la Famille

Le ministère de l'Enfance et de la Famille (MEF) a vu le jour à l'automne de 1996 (un an et demi après le début du projet de transition) comme partie de la réponse du gouvernement au rapport de la commission d'enquête Gove sur la protection de l'enfance[10]. On y a transféré plus d'une centaine de programmes et de services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille dispensés par cinq ministères distincts, à savoir les ministères de la Santé, de l'Éducation, de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail, de l'Égalité féminine, des Services sociaux et du Procureur général. Les services du projet de transition vers les SGFÉ sont également passés

au nouveau ministère : ensemble du programme PBSGE du MSS, des services d'intervention thérapeutique précoce du ministère de la Santé et des programmes et projets de subventions à la garde d'enfants du ministère de l'Égalité féminine.

Avec ce regroupement de services, le MEF est devenu l'un des plus gros organismes de services de l'appareil gouvernemental, ayant pour grande mission de protéger et de soutenir une des ressources provinciales les plus vulnérables, à savoir les enfants et les familles, les adultes atteints de déficience intellectuelle et les gens souffrant de toxicomanie sous ses diverses formes. Comme dans toute fusion, on a eu l'immense défi d'harmoniser des cultures, des valeurs et des passés organisationnels différents[11].

Au moment même où elles s'employaient à négocier le virage vers les SGFÉ, nombre de collectivités ont dû faire face au changement bien plus ample et important de tout l'appareil gouvernemental de prestation de services sociaux. En créant le MEF, on a aussi établi 20 services régionaux (leur nombre devait être ramené à 11 en mars 1999), chacun dirigé par un agent d'exécution régional chargé de répondre aux besoins des populations locales[12]. Ce mouvement de régionalisation a comporté de grandes mesures de transfert à ces bureaux régionaux pour la plupart des programmes ministériels centraux, dont le régime de subventions à la garde d'enfants. Tout en favorisant la planification et l'intervention communautaires, on incitait les partenaires communautaires à s'attacher à toutes les questions d'aide sociale à l'enfance au milieu même de l'exercice de planification des SGFÉ. La responsabilité de la gestion du budget de l'ISSG et des activités des SGFÉ est passée du MSS au MEF. La Direction des services de garde d'enfants du MEF a désigné des personnes-ressources régionales en garde d'enfants et en services financés par l'État. Elle a organisé des téléconférences aux deux semaines avec les intéressés au sujet du dossier des SGFÉ et des autres questions relatives à la garde.

2.7 Résumé

Dans cette section, nous avons dressé la toile de fond et décrit le contexte de la révision interne du PBSGE au MSS depuis 1991. Par cet exercice, on a constaté le besoin et arrêté les critères d'un passage de ce programme à un nouveau cadre communautaire de prestation de services d'aide aux familles SGFÉ. L'ISSG a été le moyen d'appuyer ce passage sur une période de quatre ans. Pendant la transition, cinq ministères provinciaux ont pris des mesures de soutien à l'égard de la transition : affectation d'une coordonnatrice provinciale des mesures de transition, lancement de l'initiative « Accès » et élaboration de programmes de formation et de perfectionnement professionnel à l'intention des agents ministériels, des exploitants et des parents. Au même moment, d'autres changements importants avaient lieu au gouvernement provincial. C'est ainsi qu'on a transféré au nouveau ministère de l'Enfance et de la Famille plus d'une centaine de

programmes et de services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille appartenant à cinq ministères. Parmi tous ces changements, la transition vers les SGFÉ s'est échelonnée sur une période de quatre ans dans une volonté de promouvoir et d'appuyer les principes de financement des services de garde à l'échelle provinciale.

Section 3 - Méthode

3.1 Aperçu

Ce rapport d'évaluation-bilan a pour but de décrire dans leurs grandes lignes le projet de transition vers les SGFÉ et les éléments qui ont été mis en œuvre afin d'obtenir le résultat recherché qui consistait à mettre en place un réseau de services de garde universels en Colombie-Britannique. On a observé et évalué de diverses façons le passage au nouveau régime. On a suivi diverses activités de soutien à la transition. Les 49 comités directeurs des SGFÉ ont produit des plans d'accès communautaires où ils précisaient comment ils écarteraient les obstacles à l'universalisation des services. On a évalué les ressources créées - guide de soutien, guide-ressources « Meilleure accessibilité » - pour juger de leur efficacité et recueillir des avis en vue de leur révision. Dans quatre collectivités se situant à divers stades de réalisation du nouveau régime, on a consacré une étude de cas aux progrès de l'implantation du nouveau système de prestation de services. C'est aussi dans quatre collectivités qui avaient su négocier le virage vers les SGFÉ qu'on a mené une enquête triple auprès des exploitants, des parents et des professionnels des services de garde.

On a examiné la documentation disponible sur les démarches locales de passage au régime des SGFÉ. On a évalué les sources d'information existantes : évaluation formative du projet, rapports particuliers sur les mesures adoptées au cours des quatre années de transition, notes d'information ministérielles et publications produites expressément pour la transition. Au besoin, on a effectué des entrevues de suivi auprès des auteurs des diverses évaluations d'initiatives des SGFÉ décrites dans le présent rapport afin d'enrichir la documentation. Une bibliographie complète figure à la fin du document. Les rapports mentionnés peuvent être consultés à part et ne sont donc pas annexés au rapport.

3.2 Étude de cas de quatre collectivités

On a soumis à une étude de cas la transition vers les SGFÉ dans quatre collectivités se situant à divers stades d'implantation du régime

pour prendre la mesure des progrès locaux dans la mise en place du nouveau système de prestation de services. Cette étude montre que, malgré des différences, les comités directeurs locaux ont eu des défis semblables à relever et qu'ils ont recouru à des stratégies communes pour parvenir à leurs fins[13]. Les constatations font ressortir les différences et les similitudes entre les collectivités dans leur planification de la transition. Le but n'était pas de jauger l'efficacité des activités de transition, ni de voir dans quelle mesure les nouveaux programmes pouvaient répondre aux besoins des enfants et des familles. On se proposait tout simplement d'examiner la démarche par laquelle les collectivités avaient entrepris de mettre en place le régime des SGFÉ.

3.3 Implantation du régime des services de garde financés par l'État : personnes-ressources à l'échelle régionale

À l'automne de 1997, le MEF commandait une évaluation du processus de transition dans la nouvelle structure ministérielle, ainsi que de la création de postes régionaux pour les SGFÉ[14]. Aux fins du rapport *SCC Implementation - A Summary of Discussions with SCC Contacts* (Erickson Associates, janvier 1998), les évaluateurs ont consulté les personnes-ressources pour voir comment se faisait le cheminement vers le nouveau régime dans chaque région de la province. Ils ont constaté que tous les agents du ministère appuyaient les principes et la philosophie de base du régime. Un certain nombre de questions étaient soulevées[15] :

1. manque d'uniformité dans les fonctions de conseiller des SGFÉ à l'échelle de la province;
2. absence de systèmes uniformes pour faciliter les tâches administratives des SGFÉ à l'échelle du ministère;
3. manque d'uniformité dans l'interprétation des critères d'admissibilité dans la province;
4. frustration causée par l'application du régime de subventions et du programme de paiements de soutien (107 $);
5. manque de formation du personnel du MEF pour traiter les relations de travail;
6. évolution des fonctions des travailleurs sociaux, alors que les tâches administratives se multiplient au détriment des contacts avec la clientèle;
7. difficulté de s'en tenir aux délais d'exécution fixés par le ministère à l'échelle régionale.

Une deuxième ronde de consultation auprès des personnes-ressources régionales, qui a donné lieu au rapport *SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts*[16] (Erickson Associates, mai 1998), portait sur les aspects suivants :

- admissibilité au régime des SGFE;
- financement;
- subvention pour besoins spéciaux;

- modèles de prestation de services;
- questions des relations de travail.

Ce document fournit des renseignements sur les questions de transition et autres questions connexes du point de vue du personnel du MEF. Ses grandes conclusions sont les suivantes :

- on déterminera au mieux l'admissibilité aux SGFÉ non pas au moyen d'un diagnostic médical ou d'un constat de déficience, mais en tentant de déterminer si un enfant ayant besoin d'un soutien supplémentaire sera bien accueilli dans une garderie ordinaire[17];
- il y aurait plus d'uniformité si on disposait de documents récapitulatifs sur les paiements de soutien dans toute la province;
- il faut s'assurer que les critères d'admissibilité aux services SGFÉ demeurent uniformes en vue de faciliter l'accès de ces services aux familles qui se déplacent entre les régions de la province.

3.4 Enquête auprès des parents, des exploitants et des professionnels des services de garde

Le MEF a retenu les services de Focus Consultants[18] afin qu'ils évaluent les expériences et la satisfaction à l'égard du régime des SGFÉ dans quatre collectivités par le biais d'une consultation auprès de trois groupes, à savoir les parents dont les enfants exigent plus de soutien, les exploitants et les professionnels des services de garde. Le but était d'apprécier l'accessibilité, la qualité et l'universalité des services de garde possibles dans le régime des SGFÉ. L'enquête a duré de la mi-novembre 1998 aux premiers jours de février 1999. Les quatre localités choisies étaient de taille différente et le nombre de familles bénéficiaires du régime y variait aussi (par exemple, 32 familles à Langley et 127 à Campbell River). Une de ces localités, en l'occurrence Campbell River, appliquait déjà depuis 1989 un modèle de prestation de services SGFÉ, six ans donc avant que ne débute la période de transition. Dans une autre collectivité, celle de Smithers-Hazelton, on avait commencé à assurer des services universels à l'automne de 1998. L'enquête a confirmé la haute satisfaction des trois groupes à l'égard de l'accessibilité et de la qualité des services, de la réceptivité des intervenants des SGFÉ et des attitudes face à l'intégration.

3.5. Résumé

Cette enquête est un exemple de la documentation étudiée pendant l'élaboration du présent rapport. La bibliographie figurant à la fin du document montre bien l'ampleur et la diversité de cette documentation. Tous les documents permettent de vérifier comment s'est faite la démarche et comment se sont réalisés les volets pour l'obtention du résultat recherché qui consistait à établir un réseau de

services de garde universels en Colombie-Britannique.

Section 4 - Résultat : élaboration d'un cadre de prestation de services

4.1 Aperçu

Dans cette section, nous verrons dans quelle mesure on a mis en place un cadre de prestation de services qui convenait aux besoins des enfants exigeant plus de soutien. Nous regarderons plus précisément dans quelle mesure on a entrepris certaines activités dans ce but. L'entente de l'ISSG conclue entre les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique précise que les activités suivantes étaient au cœur même de l'élaboration de ce cadre :

- soutenir dans les ministères concernés les activités qui se déroulent à l'échelle interministérielle aux fins du projet;
- retenir à contrat les services d'une coordonnatrice pour le projet de transition vers des services de garde financés par l'État;
- faciliter les démarches locales de planification de la transition;
- former le personnel, les exploitants et les parents;
- mettre en place des réseaux officiels d'échange de renseignements et de ressources;
- concevoir des pratiques et des normes d'intégration pour les enfants ayant des besoins spéciaux;
- produire un guide de soutien et d'autres documents destinés à aider les exploitants et les familles à juger de la meilleure façon de répondre aux besoins individuels des enfants exigeant un soutien supplémentaire.

Cette section du rapport décrit chacune des activités qui ont été entreprises en vue de soutenir la mise en place du cadre des SGFÉ.

4.2 Soutien des activités interministérielles

Le *rapport SGFÉ* de décembre 1993 est issu de vastes consultations avec les partenaires communautaires et cinq ministères, à savoir ceux des Services sociaux, de l'Égalité féminine, de l'Éducation, de la Santé et de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail. Dans la *réponse du gouvernement* de décembre 1994, la province devrait s'engager à maintenir les partenariats ministériels évoqués dans ce premier rapport. L'accord de contribution de l'ISSG (avril 1995) précise les objectifs dont la réalisation exige une participation permanente de ces cinq ministères. L'équipe ministérielle de la politique des services de garde d'enfants a chargé

un sous-comité formé de représentants de ces ministères de coordonner les mesures de transition PBSGE-SGFÉ. Ces représentants se sont rencontrés tous les mois entre avril 1995 et septembre 1997. La coordonnatrice provinciale des mesures de transition, une contractuelle du MSS, faisait partie du sous-comité. Les réunions ont été moins fréquentes après septembre 1997, mois où l'intéressée a quitté ses fonctions. L'équipe de la politique des services de garde a continué à contrôler le passage au nouveau régime. Dans l'énumération des objectifs qui suit, l'aspect relatif au soutien des activités interministérielles devient évident.

4.3 Contrat passé avec une coordonnatrice des mesures de transition vers les SGFÉ

C'est en 1995, première année de la période de transition, que le MSS a confié à une coordonnatrice provinciale des mesures de transition le soin de diriger le projet SGFÉ (Colombie-Britannique, 1996), lequel visait principalement à :

- renseigner le public sur les services de garde financés par l'État;
- distribuer de la documentation écrite comme la première version du guide de soutien;
- distribuer deux numéros du bulletin d'information sur les SGFÉ;
- élaborer un guide de transition pour mettre la conception de la planification communautaire dans une perspective SGFÉ;
- établir la liaison avec les principaux partenaires concernant le dossier des services de garde financés par l'État.

D'avril 1995 à septembre 1997, les responsables du projet ont d'abord voulu mieux sensibiliser la population au dossier. Cela s'est fait principalement par le biais des activités entreprises par la coordonnatrice provinciale, qu'il s'agisse de conférences populaires sur tout le territoire provincial, d'animation de tribunes communautaires ou de production de deux numéros du bulletin d'information sur les SGFÉ la première année. On a conçu un *guide de transition* afin de donner des consignes et des suggestions de planification communautaire en fonction des principes du régime[19] (constitution d'un comité, définition de son mandat, élaboration d'un énoncé de vision) et cité des exemples de comités directeurs locaux déjà en place. On a distribué 200 exemplaires de ce document aux agents du MSS, aux membres des comités directeurs des SGFÉ et aux autres intervenants du projet de transition.

La première année, la coordonnatrice provinciale a parcouru la province. Elle a ainsi visité 59 localités, animé 41 tribunes communautaires et participé à 172 rencontres sur le nouveau régime. Elle s'est rendue dans 75 garderies (garderies spécialisées et garderies communautaires à vocation universelle) et reçu 1 350 appels téléphoniques au sujet des services de garde financés par l'État.

On a dit de la coordonnatrice qu'elle était une cheville ouvrière du projet de transition et un merveilleux appui[20]. Elle a servi de trait d'union entre le gouvernement provincial et les collectivités, recueillant la rétroaction des régions et la relayant aux autorités provinciales (MSS).

4.4 Facilitation des démarches locales de planification de la transition

De 1995 à 1996. les collectivités ont accueilli des tribunes communautaires sur les SGFÉ, constitué des comités directeurs, retenu à contrat dans certains cas les services de facilitateurs locaux et travaillé à l'élaboration d'une vision et d'un plan d'action communautaires visant l'universalité des services de garde. La création de ces comités s'est échelonnée de janvier 1995 à l'automne 1996 (dans certaines collectivités). À l'automne de 1995, on dénombrait 47 comités en activité. Deux autres ont vu le jour au printemps de l'année suivante pour un total de 49.

Les entraves d'ordre géographique (grande distance entre les localités) et les intempéries qui ont sévi tôt l'hiver ont souvent empêché les membres des comités de certaines régions de se réunir. Le maintien des liaisons a été un défi permanent. Les entraves à la communication à l'échelle provinciale ont aussi fortement nui à ces comités. On reconnaissait tout l'intérêt d'une liaison entre les comités directeurs et le grand cadre de planification provinciale. Pour faciliter les choses, on a tenu au total cinq téléconférences tous les deux à trois mois. À tout moment, il y avait jusqu'à 40 liaisons actives avec près de 100 personnes représentant les comités directeurs et le personnel régional du MSS. Toutes les régions administratives de ce ministère y étaient représentées. On y a donné un aperçu des activités de planification communautaire de la transition vers les SGFÉ.

Les échanges lors de ces téléconférences ont porté sur les questions et les solutions suivantes[21] :

- idées et suggestions en vue de relier les comités directeurs locaux à la démarche provinciale et d'améliorer les canaux de communication;
- questions soulevées par tous les représentants au sujet du manque d'information sur les programmes mixtes de formation envisagés;
- gestion de l'influence exercée par les garderies spécialisées sur la démarche de planification communautaire et/ou des conflits entre les exploitants de ces garderies, le MSS et les autres partenaires communautaires;
- répercussions financières sur les services spécialisés de garde et le processus de planification communautaire;
- apaisement des inquiétudes chez ceux qui voyaient déjà la fin des garderies spécialisées avec le régime des SGFÉ;
- conflits aux tables de planification communautaire avec ces

mêmes garderies (nature de ces divergences);
- stratégies visant à instaurer de saines relations de travail au sein des comités directeurs des SGFÉ;
- atténuation des craintes exprimées par les membres des comités directeurs au sujet de l'universalisation et de son effet de polarisation entre le personnel des garderies spécialisées et celui des garderies communautaires;
- description des besoins et des exigences relatifs à la création de plans sérieux d'intervention financière en relation avec les plans communautaires.

Les incertitudes des mesures provinciales (p.ex. mesures de formation, programmes de financement, etc.) ont souvent été source de confusion pour les membres des comités directeurs et les représentants ministériels régionaux. Les téléconférences ont été une façon pour le gouvernement provincial de s'attaquer aux entraves d'ordre géographique et aux problèmes d'uniformité de l'interprétation des mesures prises. On a incité ceux qui ont participé aux téléconférences à présenter à leur tour les questions soulevées à leurs comités directeurs respectifs et à recueillir des renseignements, des observations et des questions pour les futures discussions à ce sujet. On a également prié les comités de désigner des porte-parole de leur collectivité dans le cadre de ces mêmes téléconférences.

Pour faciliter les démarches locales de planification de la transition, on a pris diverses mesures, notamment : désignation de personnes-ressources dans les diverses régions (20), constitution d'une équipe-ressources provinciale des SGFÉ et lancement de l'initiative « Accès ». Chacune de ces activités est décrite ci-dessus.

4.4.1 Personnes-ressources des SGFÉ au MEF

À la suite de la création du ministère de l'Enfance et de la Famille (MEF) et de la régionalisation des services destinés aux enfants et aux familles, ce ministère a constaté le besoin de désigner des agents de liaison régionaux pour fournir de l'information sur le nouveau régime. C'est ce qu'on a appelé les personnes-ressources des SGFÉ.

Le rapport *SCC Implementation* (Erickson Associates, janvier 1998) résume un débat qui a eu lieu avec les personnes-ressources désignées dans toute la province. Il révèle que tous au MEF appuyaient les principes et la philosophie de base du régime. Voici certaines des questions qui ont néanmoins été soulevées par les représentants régionaux[22] :

- manque d'uniformité dans les fonctions de conseiller des SGFÉ à l'échelle de la province;
- absence de systèmes uniformes pour faciliter les tâches administratives des SGFÉ à l'échelle du ministère;
- manque d'uniformité dans l'interprétation des critères d'admissibilité dans la province;
- frustration causée par l'application du régime de subventions et

du programme de paiements de soutien (107 $);
- manque de formation du personnel du MEF pour traiter les questions de relations de travail;
- évolution des fonctions des travailleurs sociaux, alors que les tâches administratives se multiplient au détriment des contacts avec la clientèle;
- difficulté de s'en tenir aux délais d'exécution fixés par le ministère à l'échelle régionale.

Une deuxième ronde de consultation auprès des personnes-ressources régionales a donné naissance à un rapport intitulé *SCC Implementation - Report for Regional SCC Contacts*[23]. Ce document décrit plus en détail les problèmes que pose le programme aux agents ministériels. On s'est attaqué à ces questions en créant avec les personnes-ressources des groupes de travail qui ont débattu les grandes questions suivantes :

- financement;
- subvention pour besoins spéciaux;
- modèles de prestation de services;
- questions des relations de travail

Les rapports consacrés à ces divers sujets sont venus confirmer le manque d'uniformité dans l'application du régime des SGFÉ sur le territoire provincial. Voici ce qu'on a dit du régime[24] :

Ce n'est pas tant un nouveau programme comportant de nouvelles ressources qu'un programme réaménagé avec les ressources existantes et une injection temporaire d'autres ressources en vue de faciliter la transition et de renforcer les secteurs de services en place.

Le rapport a aussi confirmé la nécessité de soutenir les régions pour le reste de la période de transition. Voilà pourquoi on a créé l'équipe-ressources provinciale des SGFÉ.

4.4.2 Équipe-ressources provinciale des SGFÉ[25]

En mai 1998, on chargeait une équipe-ressources provinciale des SGFÉ (équipe ERP) d'aider les régions à opérer le passage au nouveau régime. Le groupe se composait de deux facilitateurs, d'un porte-parole des parents, d'un conseiller en gestion financière, d'un conseiller en thérapie et d'agents ministériels. Voici les problèmes qui ont empêché certaines régions de négocier le virage vers les SGFÉ :

- roulement du personnel et manque de permanence pour les parents et les exploitants à cause de la réorganisation ministérielle;
- restructuration des contrats et des programmes qui a retardé la planification de la transition et effrité les partenariats formés avec les organismes communautaires;
- manque d'indications claires sur la politique des services de

garde financés par l'État;
- questions des relations de travail liées aux modèles régionaux de prestation de services des SGFÉ;
- absence de soutien et de formation chez les gestionnaires de contrats régionaux dans le domaine de la négociation et du contrôle de marchés.

L'ERP a conseillé 13 collectivités. Le soutien prêté dépendait des constatations et des demandes des représentants régionaux du MEF :

- facilitation de réunions avec les comités directeurs, les agents régionaux du MEF et les organismes communautaires où on a parlé des difficultés et des réussites, conçu des modèles de SGFÉ et négocié des contrats;
- aide apportée au personnel régional de ce ministère pour qu'il puisse nouer des liens de travail utiles avec les parents, les organismes et les partenaires communautaires;
- aide apportée à ce même personnel régional et aux comités directeurs pour qu'ils établissent des mandats et acquièrent des compétences en planification coopérative et en dynamique de groupe;
- élaboration d'un guide sur les grands principes des SGFÉ à l'usage des comités directeurs;
- élaboration d'un questionnaire pour que les parents et les exploitants apportent leur contribution à l'implantation du régime et cernent les questions qui se posent;
- constatation des problèmes et des solutions relatifs à l'implantation;
- soutien accordé au personnel régional du MEF en matière du suivi au moyen des téléconférences;
- réalisation des modules du Programme de formation aux partenariats dans toute la province;
- aide en gestion financière par le biais d'un examen des questions, d'une étude des états financiers, de la conception de modèles de financement et d'une aide en négociation et en contrôle des marchés.

L'ERP devait continuer d'appuyer les régions qui avaient besoin d'aide pour élaborer un plan régional devant entrer en vigueur le 31 août 1999.

4.4.3 Initiative « Accès »

Lorsqu'on a établi le budget initial du projet de transition vers les SGFÉ, on a confié 1,771 million au ministère de l'Égalité féminine pour l'instauration d'un programme de subventions à l'accessibilité. Ce programme visait à procurer des fonds au secteur des garderies pour qu'il rende les milieux de garde plus accessibles aux enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire.

Les membres des comités directeurs des SGFÉ redoutaient que la majorité des exploitants ne demandent alors des rampes d'accès et des

barres de retenue dans les toilettes pour rendre leurs services de garde plus accessibles. Ils craignaient d'abord que, en recherchant des éléments d'adaptation physique des garderies, on ne se contente que d'une définition étriquée des besoins spéciaux des enfants. Ils appréhendaient ensuite que, si le régime de subventions à l'accessibilité avait pour seul point de mire les aménagements physiques, une somme de 1,771 million ne suffise pas aux besoins de toutes les garderies de la province.

Dans le cadre de l'initiative « Accès » (comme devait plus tard s'appeler ce programme de subventions), on a alloué des fonds à chaque comité directeur des SGFÉ. Ces sommes devaient servir à élaborer un plan d'accès communautaire et à répondre aux besoins constatés sur le plan des attitudes, des compétences et des connaissances[26]. Une fois que les comités avaient pris la mesure des gens (sur le plan des attitudes, des compétences et des connaissances) et les besoins en programmes et en aménagement pour les garderies communautaires, ils étaient en mesure d'élaborer un plan d'accès communautaire. Ils devaient ensuite établir une liste de priorités dans laquelle les solutions envisagées étaient caractérisées selon qu'elles étaient « sans frais », « à faible coût », « à coût moyen » et « à coût élevé ».

En 1996-1997, chaque comité directeur a reçu 8 000 $. En consultation avec le milieu, chacun devait décider comment il affecterait cette somme à l'élaboration d'un plan d'accès communautaire. C'est ainsi que, dans certaines localités, on a choisi de retenir à cette fin les services d'un facilitateur. Nombre d'idées émanant des comités directeurs privilégiaient les interventions sur le plan des attitudes, des compétences et des connaissances liées à l'intégration comme facteur premier de l'accessibilité aux services de garde.

Les plans d'accès communautaires ont aidé les comités à déterminer sur une période de deux ans ce dont avait besoin le milieu[27] :

- pour s'attaquer aux problèmes d'intégration rattaché aux attitudes, aux compétences et aux connaissances, et ce, par le biais d'ateliers et de possibilités de formation;
- pour soutenir la pratique des exploitants qui avaient intégré à leur milieu de garde les enfants exigeant un soutien supplémentaire, et ce, grâce à des compléments de ressources et de matériel;
- pour réaménager physiquement les milieux de garde afin d'intégrer les enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire.
- Les comités ont rendu compte de l'affectation de ces fonds, lesquels ont été employés dans les collectivités à la mise sur pied d'un grand nombre d'ateliers et de colloques régionaux qui ont porté sur les questions d'attitudes, de compétences et de connaissances. Tant en 1997-1998 qu'en 1998-1999 (deux dernières années de la période de transition), chacun a reçu 11

000 $ pour poursuivre la démarche de planification et entreprendre des activités liées à l'accessibilité et à l'intégration.

Le troisième numéro du bulletin d'information sur les SGFÉ *Every Child Belongs* paru en 1998, récapitule les plans et les mesures d'accès communautaires de ces deux années. Dans la seconde moitié de la période de transition, ce bulletin a décrit les activités de planification communautaire. Voici en bref certaines des grandes mesures prévues par les plans d'accès communautaires[28] :

- production de messages télévisés portant sur l'universalisation des services de garde;
- tenue d'ateliers sur les pratiques d'intégration en milieu de garde;
- recensement des ressources existantes;
- création d'un système de partage de ressources;
- octroi de prêts sans intérêt pour l'achat d'équipement et matériaux de rénovation pour les bâtiments;
- achat de rampes d'accès amovibles;
- pose de barres de retenue dans les salles de bains;
- création de groupes d'entraide, de brochures et de répertoires de services pour l'information et la responsabilisation des familles;
- constitution et distribution de trousses pratiques sur les transformations possibles sans frais ou à peu de frais;
- réalisation d'un programme d'aide bénévole aux services de garde après l'école;
- installation de tables à langer et d'autres meubles adaptés dont avaient besoin certains milieux de garde et financement du remplacement des aidants à qui les parents enseignaient comment travailler au mieux avec leurs enfants.

Le rapport de suivi *Taking Down the Barriers: A Final Report on the BC Access Initiatives*

(Irving et Young, 1999) décrit les résultats de l'initiative « Accès » et son incidence sur les attitudes, le matériel et les installations. Ce rapport qui était prêt en mars 1999 comporte notamment un vaste recensement de tous les projets relevant de l'initiative « Accès ». L'inventaire devait parvenir aux bureaux régionaux du MEF.

4.5 Formation du personnel, des exploitants et des parents

On a pris diverses mesures de formation pour soutenir le passage au nouveau régime. La formation était expressément conçue pour les agents ministériels, les exploitants et aidants et les conseillers des SGFÉ. Les parents ont été conviés à nombre de ces séances de formation et de perfectionnement professionnel, mais peu s'y sont présentés.

4.5.1 Formation des conseillers SGFÉ

Une façon de favoriser le partage des responsabilités entre ministères a été d'organiser une formation mixte des agents du Programme de soutien aux services de garde d'enfants (PSGE) du ministère de l'Égalité féminine [aujourd'hui appelés centres de ressources et d'aiguillage sur les garderies] et des conseillers des SGFÉ au MSS en mars 1996. Cette activité est issue du programme annuel de formation du PSGE assuré par le ministère de l'Égalité féminine. Elle est née du désir d'enrichir les connaissances des agents sur les questions touchant les SGFÉ. En raison de la clientèle commune des agents et des conseillers des SGFÉ, il y avait lieu de réunir les deux groupes pour des séances de formation. C'était là une formation généralement axée sur la pratique où l'on se souciait avant tout d'évaluer les programmes de garde et leur capacité d'intégrer à leurs activités quotidiennes des techniques plus spécialisées d'intervention auprès des enfants exigeant plus de soutien. Un autre centre d'intérêt était l'amélioration des compétences relatives à la consultation auprès des parents et des exploitants[29].

Un an après ce programme de formation mixte, on a fait parvenir des questionnaires de suivi aux intéressés en vue d'apprécier l'utilité de cette formation d'après l'expérience vécue par le personnel sur le terrain, et non pas selon ce que prévoyaient les participants comme utilité de cet outil dans leur travail[30]. Une des séances de formation portait sur l'utilisation d'un instrument appelé EC-SPEED. C'est là généralement une activité dont on a apprécié l'utilité. La majorité des gens interrogés ont en effet jugé que l'outil EC-SPEED pouvait convenablement servir à juger de l'universalité des services d'un milieu de garde. Une autre séance de formation « Travailler ensemble à l'intégration» a été considérée comme aidant dans une certaine mesure à donner à une collectivité le sentiment d'être partie prenante dans le projet d'universalisation[31]. Les participants ont indiqué qu'elle ne leur était d'aucun secours au moment d'évaluer le soutien supplémentaire dont avait besoin un enfant ou encore l'accessibilité à une garderie. Le point de mire était plus la question des partenariats entre familles et professionnels.

4.5.2 Formation du personnel ministériel[32]

La formation des travailleurs sociaux et des superviseurs régionaux du ministère a pris la forme de rencontres pour discuter de la planification des SGFÉ. En mai 1995, les superviseurs de district (qui faisaient alors partie du MSS) ont eu une journée de discussion sur l'histoire du régime et sur certaines règles de transition dans le cadre de la planification communautaire. À l'automne de 1996, les gestionnaires de secteur et ces mêmes superviseurs ont débattu les nouvelles questions qui se posaient à propos de la transition dans leurs régions respectives et parlé des futurs travaux d'élaboration de politiques. Leurs frais de déplacement et de réunion ont été pris en charge.

En janvier 1997, les agents du MEF rencontraient les représentants des 47 comités directeurs des SGFÉ pour régler certaines des difficultés qui s'étaient présentées au cours des deux premières années de la période de transition. Les participants ont suggéré au personnel des services centraux de ce ministère des éléments de soutien à prévoir pour les deux dernières années. Là encore, les frais de participation ont été entièrement pris en charge.

Ces réunions ministérielles ont été l'occasion de planifier et de discuter plutôt que de donner une formation particulière. Il reste que les participants ont appris de leurs contacts avec d'autres représentants communautaires et d'autres agents régionaux. Ils ont pu se rendre compte que des questions semblables ou différentes pouvaient se poser aux autres et voir comment celles-ci étaient abordées.

En août 1997, on a offert des possibilités de formation aux personnes-ressources régionales en garde d'enfants et en services financés par l'État. Des séances de formation en régionalisation des services de garde ont renseigné sur les initiatives prises dans le cadre de l'ISSG, et notamment sur les mesures de transition vers les SGFÉ. Une autre activité de formation à l'occasion du colloque de suivi des centres de ressources et d'aiguillage sur les garderies en février 1999, a porté sur les résultats de certaines des activités des SGFÉ en période de transition.

En février et mars 1999, tous les conseillers des SGFÉ et les travailleurs sociaux du MEF s'occupant de ce dossier ont été formés à l'utilisation du guide de soutien. On leur avait préalablement posté (janvier 1999) un manuel d'application de ce guide. Conseillers et travailleurs sociaux devaient le parcourir d'avance et se familiariser avec les modifications et les méthodes, sur lesquelles on reviendrait tout au long de la formation. Il y a eu six séances de formation de deux heures par vidéoconférence à l'intention de tous les services régionaux dans la province.

4.5.3 Perfectionnement professionnel des exploitants et aidants

De mai 1996 à avril 1998, on a affecté des fonds de transition SGFÉ à l'élaboration d'un programme de formation portant sur le développement de la petite enfance, les services de garde financés par l'État et le volet des interventions précoces, présenté dans le cadre des conférences professionnelles annuelles de l'association Early Childhood Educators of British Columbia (ECEBC). Ceux qui avaient donné de la formation aux conseillers des SGFÉ et aux agents du Programme de soutien aux services de garde d'enfants (PSGE) en mars 1996 ont tenu leurs ateliers en mai de la même année à la conférence de l'ECEBC, cette fois devant un groupe bien plus nombreux. Six mois après la conférence de mai 1997 de cette association, on effectuait un sondage en vue de juger de l'efficacité avec laquelle les auteurs de ces ateliers complémentaires avaient travaillé au perfectionnement professionnel des intéressés[33]. La

majorité des gens sondés étaient satisfaits de la conférence. Ils ont dit des ateliers qu'ils étaient un bon début, que les séances étaient sensationnelles et qu'elles étaient diversifiées.

Les activités de perfectionnement professionnel offertes aux préposés des services de garde, dans le cadre d'ateliers locaux et régionaux portant sur des questions relatives aux SGFÉ, ont fait l'objet d'une publicité parue dans les bulletins d'information des organismes régionaux. Les activités de perfectionnement étaient souvent parrainées par les centres de ressources et d'aiguillage sur les garderies et/ou les programmes des SGFÉ. Le financement en était assuré par l'initiative « Accès ».

4.5.4 Formation postsecondaire des préposés aux services de garde

Outre ces activités de perfectionnement, l'ancien ministère de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail (MEPFT), s'était engagé à prendre les mesures suivantes de concert avec le ministère de l'Égalité féminine pendant toute la période de transition :

- faire en sorte que tout le matériel pédagogique constitué pour l'enseignement postsecondaire puisse servir de ressource pour le perfectionnement professionnel lié aux SGFÉ;
- vérifier si le programme avancé des SÉPE (services d'éducation de la petite enfance) « Besoins spéciaux », disponible dans toute la province, traduisait toujours les pratiques optimales en matière d'intégration;
- se pencher sur la nécessité d'offrir plus de cours avancés « Besoins spéciaux » de façon à ce que les préposés titulaires d'un certificat de base en SÉPE pour les tout-petits aient droit à une formation spécialisée.

Le MEPFT a alloué des fonds de l'ISSG aux collèges locaux afin qu'ils offrent une formation sur les pratiques d'intégration en milieu de garde, activité planifiée en fonction des autres initiatives lancées par les collectivités dans ce domaine. Il s'agissait d'une formation sanctionnée ou non qui visait à améliorer la pratique d'une grande diversité de préposés aux services de garde.

En juin 1995, ce même ministère sollicitait des propositions pour une formation d'initiation aux services financés par l'État. Voici les critères qui ont été appliqués :

- les cours devaient être planifiés en consultation avec les partenaires communautaires;
- ils devaient aussi l'être en consultation avec un comité directeur SGFÉ (là où il y en avait);
- le contenu devait traduire les principes des SGFÉ;
- la planification devait tenir compte des besoins de tous les participants possibles sur le territoire desservi par

l'établissement collégial désireux de donner de la formation sur les SGFÉ;
- il devait s'agir d'une formation non sanctionnée donnée à tous, que les participants satisfassent ou non aux critères d'admission à des programmes avancés ou à des programmes menant à l'obtention d'un diplôme;
- les cours sur les SGFÉ devaient être subventionnés, puisque le coût lié à la poursuite des études pouvait faire obstacle au perfectionnement professionnel.

Chacun des 18 établissements postsecondaires qui ont donné de la formation sur les SGFÉ était tenu de présenter en fin d'année un rapport au MEPFT sur les mesures de planification, les statistiques des cours (heures de formation, lieux et coûts), la participation, les résultats obtenus par les élèves et les dépenses (subvention versée aux gens en formation et coût global).

Ces nouveaux critères souples d'admission à la formation collégiale en atelier ont élargi les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel portant sur les pratiques d'intégration. On a proposé des modèles de prestation novateurs (p.ex., institut d'été du collège communautaire Northwest, cours interactifs en télé-enseignement de l'Université de Victoria avec le collège North Island et le collège universitaire Fraser Valley). On a en outre conçu un nouveau modèle pour former des préposés au soutien des SGFÉ par l'entremise du collège universitaire de l'Okanagan à Kelowna.

Cette formation postsecondaire a duré les quatre années de la période de transition. Les grandes lignes de l'évaluation de 1997-1998 portant sur la formation assurée par trois établissements, à savoir les collèges Northern Lights et North Island et le collège universitaire Fraser Valley, sont présentés ci-dessous.

Les gens inscrits au programme des SÉPE « Besoins spéciaux » du collège Northern Lights ont été presque unanimes à dire du bien de cette formation[34]. Ils ont déjà un emploi pour la plupart. Ils se sont attachés au domaine des services de garde et voient la nécessité d'acquérir plus de crédits et d'être mieux formés pour ainsi pouvoir faire face aux problèmes de plus en plus divers qui se retrouvent chez les enfants confiés à leurs soins. Les élèves qui avaient déjà des horaires de travail chargés étaient heureux de la souplesse avec laquelle ils pouvaient suivre ce programme de formation.

De janvier 1997 à mai 1998, le collège North Island a donné six cours différents durant chacun sept semaines. Ces cours étaient obligatoires pour l'obtention d'un certificat en SGFÉ. Ils se sont donnés simultanément à Port McNeill, à Campbell River, à Courtenay et à Port Alberni[35]. La majorité des gens suivaient ces cours pour se perfectionner ou recevoir des crédits en vue de l'obtention d'un diplôme en services d'éducation et de garde à la petite enfance. Le

plus souvent, les gens occupaient déjà un emploi quelconque dans le secteur des services de garde.

Par ailleurs, le collège universitaire Fraser Valley a donné 12 cours sur les SGFÉ par le biais de ses services de formation et d'éducation permanentes[36]. Dans deux cas, il s'agissait de cours interactifs en télé-enseignement du collège North Island et de l'Université de Victoria. Certains se sont donnés au campus d'Abbotsford et d'autres à Chilliwack, à Mission et à Hope.

Comme dans les évaluations de la formation assurée par les collèges North Island et Northern Lights, les élèves ont dit ne pas avoir pris ces cours principalement à des fins de recherche d'emploi. Ils avaient surtout voulu les suivre pour leur perfectionnement professionnel ou pour un complément d'études dans la discipline de leur choix. La majorité ont jugé que, grâce à cette formation, ils avaient gagné en assurance ou en motivation dans leur travail auprès des enfants exigeant un soutien supplémentaire et relevé la qualité des services qu'ils fournissaient.

Les collèges ayant mis sur pied des ateliers sur l'intégration ont attiré bon nombre de participants. Ainsi, le collège Camosun de la région de la capitale a organisé une série d'ateliers portant sur la préparation à l'intégration. À ces séances se sont inscrites 85 personnes la première année et 117 la deuxième. Le collège Capilano a offert pour sa part des ateliers portant sur divers sujets dont « Reggio Emilia », « Sibling of a Child with Disabilities », « The Challenging Child », « Signing » et « Volcano in Day Care» en services de garde. Ceux-ci se sont tenus à Vancouver Nord, à Sechelt et à Squamish. On y a dénombré 150 participants. Le collège Cariboo a tenu 14 séances de formation de trois heures sur l'individualisation et l'intégration, les enfants comme individus, le jeu, les programmes, la rédaction de rapports et l'évaluation du développement ainsi que les partenariats avec les parents et les professionnels, et ce, dans quatre localités, à savoir Williams Lake, 100 Mile House, Kamloops et Merritt. Au total, 74 personnes s'y sont inscrites, dont 49 ont achevé le programme et ont pu demander des crédits collégiaux en services d'éducation et de garde à la petite enfance. La plupart des établissements collégiaux ont organisé des ateliers semblables grâce auxquels les participants pouvaient obtenir des crédits en SEPE.

4.5.5 Formation aux partenariats[37]

Le Programme de formation aux partenariats avait pour prémisse l'intérêt qu'avaient les préposés aux services de garde à recevoir un complément de formation pour pouvoir travailler efficacement auprès des enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. On jugeait également que les exploitants pourraient mieux établir des partenariats avec les autres fournisseurs de services (thérapeutes, infirmières, travailleurs en santé mentale et préposés à l'aide aux familles) dans leur milieu. Une formation qui valorise les partenariats

aide à mieux universaliser les services de garde au profit des enfants exigeant un soutien supplémentaire.

On a conçu les modèles de formation suivants :

- partenariats en orthophonie (volet mis au point en 1993 avant le projet de transition);
- partenariats en gestion des comportements difficiles;
- partenariats en soutien familial et en pratique centrée sur la famille;
- partenariats en ergothérapie et en physiothérapie;
- partenariats en soins infirmiers;
- partenariats en services aux enfants malentendants;
- partenariats en intégration.

En septembre 1997, tous les modules du Programme de formation aux partenariats étaient prêts pour la formation pédagogique sauf les volets des services aux enfants malentendants (printemps 1998) et de l'intégration en milieu de garde (hiver 1999). Pour tous les modules, il y avait une formule de rétroaction que remplissaient les participants au terme de la formation. Cette source de rétroaction devait constamment éclairer les concepteurs des modules au moment d'arrêter leur contenu et de juger de l'utilité des ateliers pour les participants. On a également fait répondre les participants à un questionnaire de suivi[38].

La rétroaction recueillie par le biais du sondage *Partnerships Project - Follow-up Survey: Participants*[39] révèle que le Programme de formation aux partenariats a été efficace dans les domaines figurant dans le questionnaire. L'autoévaluation que faisaient les participants des connaissances acquises grâce à cette formation était généralement favorable et faisait voir des gains sur le plan de l'apprentissage. Nombreux étaient les participants qui pouvaient mettre en pratique dans leur travail les nouvelles idées que leur avait données cette formation. Ce transfert de connaissances les a amenés à formuler certaines recommandations pour modifier la façon dont leur milieu de garde répondait aux besoins des enfants et des familles. Comme obstacle à de tels changements, on a évoqué le manque de temps et d'argent. La créativité et la volonté d'innover des intéressés les ont aidés à mieux surmonter ces obstacles en mettant les nouvelles idées à l'essai et les compétences acquises en application. Comme autres grandes retombées de la formation reçue, mentionnons la possibilité de nouer des liens avec d'autres professionnels du milieu, de se renseigner sur les ressources communautaires et d'établir des relations permanentes de travail avec une grande diversité d'intervenants auprès des jeunes ayant besoin d'un soutien supplémentaire.

4.6 Mise en place de réseaux officiels d'échange de renseignements et de ressources

Une réunion de planification a eu lieu en janvier 1997 à laquelle les comités directeurs des SGFÉ ont été invités à envoyer deux représentants. On les a aussi incités à y déléguer un représentant du comité de parents. À cette séance de planification, on a également dépêché un agent ministériel par comité directeur. Les participants étaient appelés à transmettre la documentation et l'information obtenues à cette occasion à leurs comités directeurs respectifs.

La rencontre avait trois grands objectifs[40] :

- échanger renseignements et ressources avec les autres membres des comités directeurs de toute la province et apprendre les uns des autres;
- faire partie de groupes de discussion pour recueillir de l'information et échanger sur les futurs travaux de planification provinciale de la transition vers les SGFÉ;
- se renseigner davantage sur l'initiative « Accès » pour les deux années suivantes.

À cette réunion de deux jours, on a annoncé que le contrat de la coordonnatrice provinciale des mesures de transition ne serait pas reconduit après le 31 mars 1997. Le personnel des services centraux du ministère a dit alors craindre que le mécanisme interne de coordination des SGFÉ au MEF ne soit pas en place le 1er avril 1997. On a donc décidé de renouveler le contrat de l'intéressée pour un travail à temps partiel du 1er avril à la fin de septembre. On espérait que, d'ici là, le ministère apprendrait à « s'approprier » cette coordination en créant un poste en son sein plutôt que de recourir à une contractuelle à court terme. La coordonnatrice provinciale est demeurée en poste. Elle a produit un troisième bulletin d'information et un document sur la formation en SGFÉ. Elle a continué à parcourir la province et à servir d'agent de liaison principal en période de transition par l'établissement d'un service téléphonique sans frais.

Pour coordonner les échanges d'information à l'échelle provinciale et régionale, on a conçu une nouvelle présentation du bulletin afin de mieux y intégrer l'information communautaire. On a produit une brochure explicative sur le nouveau régime avec deux encarts, l'un étant destiné aux parents et l'autre aux exploitants. On a créé une affiche en plusieurs langues pour les SGFÉ sur laquelle figurait le nouveau slogan « Every Child Belongs ».

Le soutien accordé à la planification communautaire des SGFÉ de la province s'est notamment traduit par la tenue d'une réunion de deux jours, en octobre 1997, à laquelle ont assisté les représentants des comités directeurs et les agents du MEF. Les participants ont poursuivi les activités de planification et de maillage qui avaient eu lieu en janvier 1997.

4.7 Conception de pratiques et de normes relatives aux SGFÉ

4.7.1 Élaboration de politiques

La dernière année de la période de transition vers les SGFÉ de l'ISSG, on a redoublé d'efforts en vue d'élaborer une politique particulière pour le régime dans le cadre de la mission du MEF. En octobre 1998, un groupe de référence sur les politiques a été mis sur pied afin de consulter les exploitants et les familles au sujet de la politique à mettre au point. Le groupe a régulièrement tenu des rencontres et des téléconférences. La dernière réunion a eu lieu au début de mars 1999. En décembre 1998, les agents du MEF assistaient à une séance de formation-initiation, qui a été l'occasion pour le personnel sur le terrain de définir les questions qui devaient encore être étudiées dans le domaine des politiques. On a rédigé la première version d'un cadre de politique sur les SGFÉ en tenant compte des apports du groupe de référence et des agents ministériels. On prévoyait disposer d'une politique SGFÉ au printemps de 1999.

4.7.2 Compétences des conseillers en SGFÉ

Réagissant à la *réponse du gouvernement* de décembre 1994, le MEPFT s'est engagé à s'appuyer sur les programmes de formation et les autres capacités dans le domaine des services de garde pour nommer une personne qui puisse assurer des services de consultation au sujet des SGFÉ[41]. De plus, un groupe de travail multipartite sur la formation, le cheminement de carrière et la mobilité des travailleurs dans le secteur des services sociaux communautaires de Colombie-Britannique a été formé en1995 afin d'assurer la coordination des mesures de planification, de conception, d'exécution et d'évaluation de tous les programmes de formation[42]. En réponse à cette recommandation, le MEPFT a dit vouloir poursuivre la discussion pour mieux délimiter l'étendue et le contenu de la formation à prévoir pour les conseillers en SGFÉ.

Au début de 1996, on finançait des travaux de recherche sur la prestation de services de consultation et les titres de qualification des conseillers en SGFÉ. Cette *analyse des besoins en prestation de services de consultation dans le domaine des SGFÉ* visait cinq objectifs[43] :

- déterminer les valeurs, les connaissances et les compétences que devraient avoir les personnes qui fournissent des services de consultation sur la mise en œuvre des SGFÉ;
- relever et examiner les programmes de formation en place auxquels on pourrait recourir en Colombie-Britannique pour préparer les gens à la prestation des services de consultation dans ce domaine;
- étudier ce qui existe comme mécanismes de qualification et programmes de formation dans les autres secteurs de compétence;
- constater les lacunes de cette formation;
- présenter des modèles pouvant permettre de remédier à ces

lacunes, ainsi que des stratégies propres à garantir qu'on disposerait de gens qualifiés pour les tâches de consultation.

On a confié la direction du projet à un comité consultatif formé de représentants du ministère et de partenaires communautaires. Dans l'exercice d'*analyse des besoins*, on a dressé un bilan documentaire et effectué des entrevues auprès d'informateurs clés, en l'occurrence des chercheurs et des spécialistes du domaine des services de garde et de l'intervention précoce. On a pu atteindre les cinq grands objectifs fixés et présenter une liste de neuf recommandations :

- Le gouvernement provincial devrait adopter une définition du conseiller en SGFÉ selon les indications du rapport.
- Le gouvernement provincial devrait établir les titres de compétence des conseillers en SGFÉ.
- On devrait élaborer un programme type d'études de base pour la formation des conseillers en SGFÉ.
- On devrait se doter d'un programme d'agrément pour ces conseillers à des fins de transférabilité.
- On devrait établir des critères précis pour l'accession à cette profession.
- On devrait mettre au point une stratégie d'évaluation des acquis d'apprentissage pour les conseillers en SGFÉ.
- On devrait reconnaître les droits acquis des conseillers déjà en place et, par une évaluation des acquis, juger des besoins de formation complémentaire.
- On devrait faciliter le raccordement entre la formation préprofessionnelle et la formation en cours d'emploi.
- Tous les comités directeurs des SGFÉ devraient recevoir le rapport final de l'exercice à des fins d'examen et de rétroaction.

Le MEPFT a réagi à ces recommandations en faisant participer le secteur des SGFÉ et celui du développement de la petite enfance (DPE) à un exercice d'établissement des titres de compétence pour les conseillers en SGFÉ-DPE, en février 1998.

Le comité directeur de l'analyse des compétences professionnelles des conseillers en SGFÉ-DPE s'est réuni de janvier à juin 1998 pour se renseigner sur la démarche d'analyse et apporter une contribution à l'élaboration du plan de travail du projet et de la version définitive d'un cadre de pratique professionnelle. Une de ses responsabilités premières était de conseiller et de guider, ainsi que de recenser les intervenants et les superviseurs qui pouvaient utilement participer aux groupes de discussion qui ont eu lieu en février et avril de la même année. À sa dernière réunion en mai, il a présenté les recommandations suivantes au nouveau ministère rebaptisé de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie (MESFT)[44] :

1. on devait distribuer dans toute la province le cadre de pratique professionnelle des conseillers en SGFÉ-DPE;
2. on devait recueillir de la rétroaction sur ce cadre au plus tard le

1er février 1999;
3. on devait élaborer, en consultation avec un comité provincial, le cadre d'un programme de formation sanctionnée en services de consultation SGFÉ-DPE qui soit reconnu.
4. on devait collaborer avec le MEF à l'établissement de services de soutien à la formation préprofessionnelle et à la formation en cours d'emploi données aux conseillers par l'entremise de leurs employeurs.

On a fait un suivi permanent de l'application des recommandations de ce comité d'orientation. De l'automne de 1998 au printemps de 1999, les tâches suivantes ont été accomplies :

- on a distribué 200 exemplaires du cadre de pratique professionnelle des conseillers en SGFÉ-DPE;
- on a réuni à des fins d'évaluation les formulaires de rétroaction portant sur le cadre qui avaient été reçus au 31 janvier 1999;
- on a chargé un comité consultatif d'aider à passer en revue les cours existants sur les services de consultation et à en concevoir de nouveaux en fonction du cadre de pratique professionnelle.

À l'heure actuelle, un comité fait des recommandations au sujet des travaux en cours. Il comprend des membres des programmes de consultation sur les SGFÉ-DPE et des représentants de l'association Early Childhood Educators of British Columbia, des Universités de Victoria et de Colombie-Britannique, du secteur collégial, du secteur des administrateurs spécialisés en services de garde, du MEF et du MESFT. Le rapport final comportera un recensement des cours qui se donnent en intervention précoce à l'intention des conseillers en SGFÉ de la province. Il examinera également ce qui existe comme programmes d'agrément-certification.

Les éléments d'analyse du rapport reposent sur une étude des possibilités de formation structurée dans les établissements postsecondaires de la province. Le document passe en revue les cours qui se donnent en fonction des compétences prévues par le cadre de pratique professionnelle et souligne que les compétences en question devraient être précisées. Il distingue les compétences de base des compétences générales.

Les premières sont les éléments de spécialisation qui distinguent cette discipline des autres secteurs de formation en « services humanitaires » et les secondes sont celles que peuvent partager les disciplines et les domaines de pratique sans perte de qualité ni d'intégrité de la formation en question[45].

Voici des recommandations provisoires du rapport[46] :

- création d'un organisme d'agrément-certification qui arrêtera et appliquera les normes professionnelles devant régir la discipline;

- modification des cours existants rattachés au domaine;
- établissement de cours de 3e et de 4e année aux fins d'un programme de certification.

Ce rapport devait être prêt en avril 1999.

En décembre 1998, on a envoyé d'autres formulaires de rétroaction sur le cadre à tous les programmes de consultation sur la SGFÉ (50) et DI (51) pour rappeler l'échéance de renvoi du 31 janvier 1999. Sur ces 105 formules, 46 ont été renvoyés (taux global de réponse de 43,8 %) par 21 programmes SGFÉ (42 % de ces programmes), 20 programmes de DPE (39,2 % de ces programmes), deux conseillers mixtes en SGFÉ-DPE, un centre de ressources et d'aiguillage et deux enseignants de niveau collégial en services d'éducation et de garde à la petite enfance.

D'après les réponses[47], on a pu constater que le cadre de pratique professionnelle des conseillers en SGFÉ-DPE était principalement utile comme instrument d'évaluation de programmes ou d'autoévaluation. Il se trouve à affiner et à clarifier les règles de pratique pour ces mêmes conseillers et les partenaires communautaires.

On s'est cependant inquiété de ce que les conseillers DPE et les conseillers en SGFÉ aient à appliquer un même cadre alors que leurs tâches diffèrent étant donné que les enfants auxquels ils s'adressent ne sont pas dans la même tranche d'âge et que la nature des interventions est différente. L'un des principaux intérêts des conseillers était la formation, puisqu'ils devaient être en mesure d'exercer les fonctions prévues par le cadre. Ajoutons que les gens qui ont répondu au questionnaire jugeaient essentiel de disposer de lignes directrices provinciales compte tenu de l'évolution du projet de transition, et plus particulièrement de l'arrivée de conseillers en SGFÉ depuis le début de la période de transition en avril 1995.

4.8 Élaboration d'un guide de soutien et d'autres documents

4.8.1 Guide de soutien

La politique ministérielle (1996) précise que les enfants doivent être atteints d'une ou de plusieurs déficiences pour être admissibles au PBSGE[48]. Avec le guide de soutien[49], on désirait établir de nouveaux critères d'admissibilité, mais plutôt que d'agir ainsi, on a voulu que le guide aide à constater les besoins de soutien des enfants en milieu de garde grâce à la concertation des parents, des exploitants et des conseillers en SGFÉ. En remplissant le document, on demande un financement d'éléments de soutien du régime. Un enfant doit être jugé admissible aux services assurés par le MEF pour être soumis à la procédure prévue par le guide, et ce, avant toute détermination des besoins de soutien.

À l'été de 1995, un comité formé de cinq conseillers SGFÉ a rédigé une première version du guide, qui est parvenue en novembre à 60 personnes : conseillers en services de garde financés par l'État et en développement de la petite enfance, agents de délivrance de permis, agents de ressources et d'aiguillage sur les garderies, personnel des garderies spécialisées (centres de développement de l'enfance), enseignants de niveau collégial en services d'éducation et de garde à la petite enfance et parents dont les enfants exigeaient un soutien supplémentaire. On a reçu de la rétroaction jusqu'à la fin de décembre. La moitié des destinataires ont renvoyé ce premier guide avec des commentaires. On a modifié le document en fonction de cette rétroaction et acheminé une version révisée en février 1996 aux groupes suivants :

- exploitants de garderies;
- parents;
- conseillers en développement de la petite enfance;
- centres de développement de l'enfance;
- comités directeurs des SGFÉ;
- enseignants des établissements collégiaux;
- agents de délivrance de permis;
- préposés au régime des services de garde financés par l'État alors en poste;
- thérapeutes;
- personnel des districts scolaires;
- agents de l'ancien ministère des Services sociaux;
- 60 participants d'un atelier de conférence de l'association Early Childhood Educators of British Columbia;
- ensemble des conseillers en SGFÉ;
- autres intéressés.

Cette version s'accompagnait d'un formulaire d'évaluation. Trente et un de ces formulaires avaient été renvoyées en mai 1996. L'évaluation devait dégager quatre grandes questions et livrer autant de recommandations dont on a constamment tenu compte dans l'utilisation du guide de soutien[50] :

1. Il faut beaucoup de temps pour remplir le guide de soutien.
2. Les pages ne sont pas faciles à lire, et on n'y trouve pas assez d'espace.
3. Rien n'indique clairement que les besoins de soutien puissent être définis et redéfinis en permanence.
4. Le guide convient le mieux aux enfants de 3 à 5 ans.

Voici les quatre grandes recommandations ayant été formulées :

1. Pour l'instant, on ne devrait pas remanier la première version du guide, car la rétroaction reçue émane d'un échantillon très restreint.
2. Le guide provisoire devrait être mis à l'essai pendant un an dans le cadre d'un projet pilote.
3. On devrait former les gens à l'utilisation du guide.

4. On devrait lier cette utilisation à l'élaboration de règles de pratique à l'intention des conseillers SGFÉ.

En mars 1998, le MEF décidait de procéder à une évaluation du document. Il retenait à cette fin les services d'un bureau d'experts-conseils, KAPH Associates. L'étude comportait deux volets, à savoir une enquête auprès des conseillers en garde d'enfants et une suite d'entrevues auprès des conseillers en SGFÉ, des exploitants et des parents. Neuf localités ont participé à l'étude sur une période de cinq mois comprise entre novembre 1997 et mars 1998. Il y a eu au total 40 participants. Les constatations tirées de cette étude rappellent les données de rétroaction de 1996 auxquelles se sont ajoutées les conclusions et les recommandations suivantes[51] :

- le guide du soutien est un document « évolutif » qui, s'il est modifié et amélioré, peut apporter une contribution au passage au régime des SGFÉ;
- il traduit les cinq principes du régime et peut aider à les réaliser;
- une formation quelconque est nécessaire si on entend rendre le document plus utile;
- s'il est modifié, le guide pourrait plus clairement prévoir des séances et des rapports de suivi;
- pour faciliter l'utilisation ou l'acceptation du guide, on devrait faire connaître les résultats de cette évaluation au personnel du secteur, et plus particulièrement à ceux qui ont appuyé l'exercice d'évaluation de leurs réflexions;
- on doit prévoir des ressources acceptables si le ministère entend gagner l'adhésion et assurer la participation de tous les intéressés;
- on devrait tenir compte des différences régionales et individuelles au moment de modifier le guide;
- ce dernier paraît plus efficace lorsqu'on le voit et l'utilise comme un outil de consultation en collaboration.

On a à nouveau révisé le guide en fonction des conclusions et des recommandations des deux évaluations. On a demandé une fois de plus au comité créé à l'origine de faire des suggestions à partir du sommaire des constatations et de leur propre expérience dans l'utilisation du document sur une période de deux ans. Les dernières révisions ont été recommandées par ce comité. C'est ainsi qu'on est parvenu aux conclusions suivantes :

- Le guide de soutien ne devrait pas être abrégé, mais il devrait être facultatif de remplir tous les formulaires qu'il renferme et le choix devrait dépendre de ce dont ont besoin les agents régionaux du MEF pour répondre aux demandes de soutien.
- Comme facteur clé pour celui qui remplit le document, il y a la démarche que fait le conseiller avec la famille et l'exploitant. La façon de documenter est moins importante que le lien de collaboration qui se forme au moment d'obtenir l'information nécessaire.

- La formation à cette démarche de collaboration est l'aspect primordial si on veut que le document soit efficacement rempli. On favoriserait cette formation si on élaborait un manuel qui décrirait la façon dont on doit remplir le guide avec la famille et l'exploitant.
- On devrait trouver les mêmes libellés dans le guide et l'énoncé des critères d'admissibilité dans le cadre de la politique SGFÉ du MEF; en employant un même langage, on faciliterait aux travailleurs sociaux de ce ministère la tâche de répondre à des demandes de soutien fondées sur le guide.

Les réponses des participants à l'enquête de 1998 font voir des différences sur le plan des démarches de consultation. Les conseillers qui possédaient les connaissances et les capacités voulues et qui croyaient à cette démarche et l'effectuaient dans la pratique voyaient d'un meilleur œil les étapes à franchir pour les gens qui remplissaient les formulaires du guide. Les exploitants et les familles qui faisaient ce travail en concertation voyaient beaucoup plus d'avantages à utiliser le document.

En 1999, on a produit le manuel d'application du guide de soutien et on l'a distribué à l'ensemble des conseillers, des personnes-ressources et des travailleurs sociaux qui s'occupaient du régime des SGFÉ. Le manuel qui explique le guide plus en détail, présente des options en matière d'utilisation des formulaires, tout en mettant l'accent sur la marche à suivre pour obtenir les données nécessaires à la détermination des besoins en soutien. On a aussi produit des brochures qui disent sommairement comment employer le guide pour solliciter le soutien du MEF. L'une est destinée aux familles et l'autre, aux exploitants. On a aussi cherché à harmoniser les termes du guide et de l'énoncé des critères d'admissibilité du ministère pour mieux appuyer la démarche de collaboration permettant de répondre aux besoins des enfants, des familles et des exploitants par le régime SGFÉ.

En février et mars 1999, tous les conseillers et les travailleurs sociaux du MEF associés au régime SGFÉ ont été formés à l'utilisation du guide. Le manuel d'accompagnement leur avait été posté au préalable. Les uns et les autres ont pu l'examiner d'avance et se familiariser avec les modifications et les procédures sur lesquelles on allait revenir tout au long de la formation. On a compté de six à vingt-cinq participants à chacune des six séances locales de formation. À tout moment, il se tenait de quatre à six de ces séances. Au total, 151 conseillers en SGFÉ et travailleurs sociaux du MEF ont reçu la formation offerte par vidéoconférence dans toutes les régions de la province, chaque séance de formation ayant une durée de deux heures. On a parcouru avec eux le manuel d'application, qui insiste sur une démarche de concertation des conseillers, des parents et des exploitants lorsqu'ils établissent des demandes de soutien supplémentaire pour des enfants.

Ces séances de formation portaient avant tout sur les points suivants :

- les différences dans les modèles de prestation de services (plus de services de consultation ou plus de soutien direct au secteur des garderies);
- les questions relatives à la charge de travail et au temps passé à remplir le guide selon la marche à suivre décrite dans le manuel;
- la question de savoir si on doit remplir tout le guide ou si un travailleur social peut juste demander la dernière page récapitulative du guide et s'il convient de produire seulement cette page en guise de demande.

On s'est enquis des réactions à la formation au moyen d'un formulaire de rétroaction télécopié. Le taux de réponse a été faible (20 formulaires renvoyés sur un total possible de 151). La plupart des réactions étaient favorables. Les gens se disaient cependant frustrés de ce qu'on n'en soit pas encore à une formation par la technologie du son et de l'image, mais convenaient par ailleurs qu'il en coûterait cher pour que la formation se donne sur place. Voici ce qu'ils avaient prisé :

- les discussions avec les travailleurs sociaux du MEF;
- la proximité du domicile;
- les indications sur la façon dont les autres régions appliquaient le régime SGFÉ;
- la facilité d'utilisation du manuel;
- la réception du manuel préalablement à la vidéoconférence;
- la souplesse qui demeure la clé pour que tout fonctionne bien;
- le sentiment d'être partie prenante;
- les connaissances et la préparation des animateurs;
- la possibilité d'y aller de questions et d'observations.

Voici ce qu'ils proposaient pour améliorer cette formation :

- une formation sur place;
- de la pratique pour s'exercer à remplir les formules;
- la nécessité d'un suivi à l'automne;
- plus de temps pour les groupes de discussions;
- l'amélioration de la technologie;
- plus d'activités de formation en cours d'emploi comme dans les programmes de DPÉ;
- jeux de rôle sur bande magnétoscopique pour la marche à suivre;
- la participation d'un plus grand nombre d'agents du MEF.

On a aussi formé les gens à l'utilisation du guide de soutien à l'occasion d'un colloque des centres de ressources et d'aiguillage sur les garderies qui s'est tenu en février 1999. On y a dénombré 49 participants. Ce colloque a été l'occasion pour les intéressés d'apprendre quels étaient les résultats des projets ISSG depuis quatre ans. Seize participants ont évalué la présentation du guide de soutien : quatre l'ont jugée passable, huit bonne et quatre excellente. Parmi les commentaires formulés se trouvaient les suivants :

- le manuel est clair et facile à utiliser;
- il est bien présenté;
- on avait apporté des changements fort utiles au guide.

4.8.2 Guide-ressources « Meilleure accessibilité »

Avec le guide-ressources « Meilleure accessibilité », on voulait aider les comités directeurs communautaires et les exploitants de garderies à prendre des décisions éclairées quant aux façons de modifier les milieux de garde pour qu'ils soient accessibles aux enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. Comme le financement du réaménagement physique des milieux de garde était restreint, on a proposé d'élaborer un guide qui formerait le secteur des garderies à tout ce qui touche les programmes d'intégration, les pratiques et les milieux afin de garantir une utilisation judicieuse des fonds disponibles. Rédigé à l'automne de 1996, le guide-ressources a été distribué au printemps de l'année suivante.

Il était principalement destiné aux conseillers et aux membres des comités directeurs des SGFÉ, aux agents de ressources et d'aiguillage, aux enseignants de niveau collégial en services d'éducation et de garde à la petite enfance, aux conseillers en développement de la petite enfance, aux agents de délivrance de permis et au personnel du Westcoast Child Care Resource Centre. On pensait que ces destinataires feraient à leur tour connaître le contenu du guide, au besoin, aux exploitants des garderies. À l'été de 1998, on a remis un questionnaire aux gens pour évaluer le degré d'utilisation du document et son utilité.

C'est ainsi qu'on a remis 5 085 questionnaires aux destinataires mentionnés plus haut, ainsi qu'à tous les exploitants titulaires de permis de la province. Toutefois, ces derniers n'avaient pas tous reçu le guide-ressources. On a reçu des réponses de 365 destinataires, dont 81 ont dit n'avoir jamais reçu le manuel. On disposait donc de 284 questionnaires remplis pour une analyse du guide-ressources.

Voici ce qu'indiquent les résultats de cette enquête menée auprès des utilisateurs[52] :

- Une proportion de 80 % des enquêtés ont dit que le guide était utile ou quelque peu utile.
- Ce sont les conseillers en SGFÉ qui le jugeaient le plus utile et les exploitants de garderies familiales autorisées, le moins utile.
- Les gens situaient l'utilité du guide sur plusieurs plans : document personnel de référence, information à partager, aide à la conception ou à l'adaptation des installations, utilisation de listes de contrôle et d'échelles de notation et élaboration de politiques et de procédures relatives à l'intégration des services.

Une proportion de 78 % des intéressés ont répondu à la question sur la satisfaction des besoins d'information. La moitié des gens

pensaient ne pas avoir besoin de l'information livrée, 13 % jugeaient celle-ci complète, 6 % auraient aimé être mieux renseignés sur l'accès au financement et 4 % signalaient que le contenu était désuet par endroits. Une proportion de 41 % avaient partagé l'information ou fait connaître le manuel. Le reste des gens n'avaient pas vu la nécessité d'agir ainsi (93 % des conseillers en SGFÉ l'avaient pourtant fait). Enfin, 79 % des répondants ont dit qu'ils recommanderaient d'utiliser le document. On devait disposer au printemps de 1999 d'une version révisée du guide-ressources « Meilleure accessibilité » en fonction de la rétroaction reçue des destinataires.

4.8.3 Trousse de ressources à l'intention des conseillers en SGFÉ

Le programme des SGFÉ récemment mis en place à Vancouver a suscité l'idée d'un guide-ressources provincial à l'intention des conseillers en SGFÉ. On a commencé à travailler à ce document en janvier 1999. À la suite d'un examen des guides provinciaux disponibles (manuel utilisé dans le domaine du développement de la petite enfance, par exemple), on s'est avisé non plus de produire un guide de politiques et de procédures, mais plutôt de réunir de la documentation sous la forme d'une trousse de ressources à l'usage de ces conseillers. Celle-ci comprendrait les documents de référence suivants :

- cadre de pratique professionnelle;
- manuel d'application du guide de soutien et brochures d'accompagnement;
- bibliographie analytique de livres, d'articles et de vidéos;
- vidéo sur les SGFÉ du comité directeur de Victoria « Part of Our Lives » (document produit à l'aide des fonds de l'initiative « Accès »);
- guide « Transition into the School System » (produit par un conseiller en SGFÉ à Victoria);
- liste d'envoi à jour de tous les conseillers en SGFÉ de la province;
- recensement des organismes-ressources provinciaux : associations, sociétés et autres organismes des domaines de l'intégration, des services thérapeutiques et de l'aide aux familles;
- brochures et dépliants d'information;
- liste de revues.

La trousse de ressources des conseillers en SGFÉ réunit des documents de référence se rapportant au cadre de pratique professionnelle des conseillers en SGFÉ-DPE, le but étant de mettre un guide d'initiation à la disposition des nouveaux conseillers. Pour le conseiller qui compte déjà plusieurs années d'expérience, c'est là une réaffirmation des règles de pratique adoptées. La trousse devrait aider à initier les nouveaux conseillers, expliquer les fonctions de consultation aux partenaires communautaires et soutenir une activité permanente de fixation d'objectifs pour le perfectionnement

professionnel et la révision des règles de pratique. Bien qu'avec cette trousse on n'ait pas obtenu ce qu'on avait demandé au départ, on a réussi à rassembler des documents divers susceptibles de contribuer à l'uniformisation de cette pratique professionnelle dans la province.

4.9 Résumé

Dans cette section, nous avons voulu voir dans quelle mesure on avait mis en place un cadre de prestation de services en fonction des besoins des enfants exigeant un soutien supplémentaire. C'est la concertation ministérielle sur laquelle insiste le rapport initial de 1993 sur les SGFÉ qui a été à la base même du passage au nouveau régime qui s'est opéré entre avril 1995 et mars 1999. Chaque ministère avait des activités et des interventions précises à mener pour appuyer l'élaboration d'un nouveau modèle de prestation.

En avril 1995, le MSS a retenu à contrat les services d'une coordonnatrice provinciale des mesures de transition. Celle-ci est demeurée en poste jusqu'en septembre 1997. C'est la période où l'on a produit et distribué un guide de transition ainsi que trois numéros d'un bulletin d'information, et diffusé l'information sur les SGFÉ dans toute la province.

Les démarches locales de planification pour la transition ont été facilitées par la constitution de 49 comités directeurs régionaux des SGFÉ. Des téléconférences ont livré aux régions l'information nécessaire sur le régime. Le MEF a créé en son sein des postes de personnes-ressources pour mieux informer les régions. Devant les difficultés d'implantation du régime à certains endroits, on a décidé de créer une équipe-ressources pour les SGFÉ et de la charger de soutenir la restructuration du système de prestation de services. Ajoutons que l'initiative « Accès » a affecté 1,771 million de dollars aux interventions sur le plan des attitudes, des compétences et des connaissances. Dans le rapport final de cette initiative, on peut trouver un recensement complet des projets élaborés en période de transition.

On a donné de la formation en mettant des possibilités de perfectionnement professionnel à la disposition des conseillers en SGFÉ et des agents ministériels. Quant aux exploitants de garderies, ils ont pu enrichir leurs compétences pendant trois ans grâce à des ateliers de perfectionnement tenus à l'occasion de congrès annuels d'associations professionnelles. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie (MESFT) a distribué pendant quatre ans des fonds aux établissements postsecondaires afin d'élargir les possibilités de formation sur l'intégration en milieu de garde qui s'offraient aux exploitants et aux parents. Tantôt les établissements ont conçu de nouveaux cours, tantôt ils ont greffé la formation en SGFÉ aux cours qu'ils donnaient déjà sur les services d'éducation et de garde à la petite enfance. Par ailleurs, on a élaboré les modules du Programme de formation aux partenariats pour offrir une formation visant le renforcement des partenariats comme aide à

l'établissement d'un système de services universels de garde pour les enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. Dans tous les domaines visés par cette formation, on a procédé à des évaluations dont les résultats ont été positifs.

Des possibilités d'échange d'information et de maillage (avec les parents, les exploitants et les agents du MEF, par exemple) ont été offertes à deux reprises par le biais de colloques sur les questions touchant les SGFÉ. On a également révisé le bulletin d'information sur les services financés par l'État pour y faire une plus grande place aux collectivités. On a créé et diffusé une affiche en plusieurs langues sur les SGFÉ. En plus des brochures qui décrivaient le nouveau régime aux parents et aux exploitants.

Pour faciliter l'adoption de pratiques et de normes de transition sur les SGFÉ, on a mis en chantier une nouvelle politique dans ce domaine dans le cadre plus général de la mission du MEF. On a en outre développé les compétences des conseillers en SGFÉ en collaboration avec d'autres gens spécialisés dans le domaine de l'intervention précoce (conseillers en développement de la petite enfance). Les conseillers en SGFÉ-DPE ont donné de la rétroaction aux autorités un an après la diffusion d'un document sur les titres de qualification, ce qui en a confirmé l'utilité à la fois comme programme et comme instrument d'autoévaluation. La dernière année du projet de transition, on a analysé les programmes de formation structurée qui se donnaient en Colombie-Britannique dans les établissements postsecondaires. On a ainsi constaté le besoin de multiplier les cours de préparation des conseillers à la pratique des SGFÉ.

Tout au long de la période de transition, on a élaboré des documents de référence pour faciliter la pratique dans un nouveau cadre de prestation de services. Après deux versions provisoires et deux évaluations, on a mis la dernière main au guide de soutien, instrument suivant à déterminer les besoins de soutien des enfants en milieu de garde sous forme de demande adressée au MEF. Le guide s'accompagnait d'un manuel d'application décrivant les démarches de consultation nécessaires à la détermination des besoins de soutien, et de brochures descriptives qui étaient destinées soit aux parents soit aux exploitants. On a conçu un guide-ressources « Meilleure accessibilité » en vue d'aider le secteur des garderies à prendre des décisions éclairées quant aux changements à apporter aux milieux de garde pour qu'ils soient accessibles aux enfants exigeant un soutien supplémentaire. On a fait une dernière révision de ce document à l'aide de la rétroaction recueillie auprès des intervenants. De plus, les conseillers en SGFÉ ont reçu une trousse de ressources comportant un recueil de documents apparentés portant sur la pratique des SGFÉ. Cette trousse contenait l'énoncé des titres de qualification pour les SGFÉ, le guide de soutien et son manuel d'application sur disquette, une vidéo sur le nouveau régime réalisée par une collectivité avec les fonds de l'initiative « Accès » et d'autres documents décrivant des programmes communautaires.

Comme on l'évoque dans ce résumé, l'élaboration d'un nouveau cadre de prestation de services financés par l'État a représenté un vaste exercice qui a fait appel à la participation et à la collaboration d'un grand nombre de ministères provinciaux et de membres des collectivités. L'entreprise a réuni une diversité de niveaux de pratique, d'orientations et d'intérêts chez les gens s'occupant de services de garde. Dans l'ensemble, le cadre répondait aux besoins des enfants exigeant un soutien supplémentaire ainsi qu'aux besoins de leur famille.

Section 5 - Résultat : création d'un système de services de garde plus universels

5.1 Aperçu

Cette section examine la mesure dans laquelle le projet de transition vers les SGFÉ a atteint le résultat qu'on en attendait, c'est-à-dire de parvenir à créer en Colombie-Britannique un système de services de garde plus universels où tous les enfants auraient leur place et les parents, les mêmes choix.

5.2 Système de services de garde universels

Lorsque le passage aux SGFÉ s'est amorcé en avril 1995, plus de 3 000 enfants exigeant plus de soutien recevaient une certaine aide du gouvernement provincial[53]. À l'époque, on dénombrait en gros 250 contrats et 900 autorisations liant le gouvernement aux services de garde pour une prise en charge quelconque des enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire en milieu de garde. Le tiers de ces enfants se trouvaient dans des garderies séparées ou spécialisées, c'est-à-dire dans des services de garde non universels[54].

Pendant la démarche de planification qui s'est échelonnée sur quatre ans, la diminution du nombre de services de garde spécialisés figurait dans les plans d'implantation du régime de plusieurs collectivités. Ainsi, dans le plan de Vancouver, on a prévu continuer à réduire le nombre de ces contrats les deuxième et troisième années (1998 et 1999) jusqu'à ce que, la dernière année, il n'y ait plus de garderies séparées de ce genre, c'est-à-dire de garderies autres que celles visées par la planification vancouveroise[55]. Ainsi, la formule de financement « en bloc » du PBSGE, qui garantissait l'octroi annuel de fonds supplémentaires indépendamment de la complexité des besoins des enfants désignés comme ayant besoin d'un soutien supplémentaire, devait être remplacée par une formule de contrats d'intégration. De tels contrats devaient être passés avec la majorité des exploitants de

garderies. On y garantirait le soutien des conseillers dans le régime des SGFÉ, ainsi que des ressources humaines supplémentaires, le cas échéant, selon les besoins individuels des enfants admissibles à un soutien supplémentaire.

Aux fins de l'implantation du régime à Burns Lake, à Bulkley Valley et à Hazelton, on a recommandé de conserver un contrat plus restreint avec le centre de développement de l'enfance locale (garderie spécialisée) seulement jusqu'en juin 1998, après quoi l'argent irait au budget du nouveau programme des SGFÉ[56].

Au terme des quatre années de transition, la majorité des régions de la province s'étaient dotées de plans d'implantation du régime qui prévoyaient une réduction du nombre de contrats de services de garde spécialisés. Les régions qui éprouvaient toujours de la difficulté à changer de régime de financement et de modèle de prestation de services ont reçu l'aide de l'équipe-ressources provinciale des SGFÉ. On leur destinait une évaluation financière des conséquences pécuniaires de la transition, ainsi que des consignes pour intégrer les cinq principes des SGFÉ à un plan de transition efficace.

Comme on l'a vu précédemment, un des principes fondamentaux du régime est celui de l'universalité[57]. Les agents du MEF ont été unanimes dans leur appui des principes des SGFÉ[58] qui figuraient d'ailleurs dans les plans d'implantation, recommandant que plus de fonds soient alloués aux garderies communautaires à vocation universelle plutôt qu'aux garderies spécialisées. Il est évident que toutes les collectivités n'ont pas suivi une telle recommandation. En juillet 1998, l'équipe-ressources provinciale signalait que les localités qui avaient le plus de difficulté à négocier le virage étaient celles qui craignaient que, avec la nouvelle formule, le financement des services de garde spécialisés ne laisse à désirer et qui voyaient l'opération de transition comme une façon détournée de fermer des garderies[59]. Ainsi, à Prince George, le comité directeur pensait que le centre de développement de l'enfance (qui était la garderie spécialisée du coin) devrait demeurer une option pour les parents[60].

On peut penser que certaines localités n'ont pas vraiment compris que la période de transition n'était pas là pour leur laisser le temps de décider s'ils passeraient ou non du PBSGE aux SGFÉ. Cette période de transition visait plutôt à permettre à ces mêmes collectivités de produire des plans d'implantation du régime efficaces et adaptés aux réalités locales[61], et ce, en fonction des principes des SGFÉ, et notamment du principe de l'universalité.

Un des indices démontrant que plus de collectivités ont mis en place des SGFÉ est l'accroissement du nombre de programmes de consultation et de conseillers en SGFÉ dans la province. Au début de la période de transition, en 1995, on dénombrait 26 programmes et 50 conseillers alors qu'en mars 1999, on en comptait 55 et 146, respectivement. C'est là une augmentation de 102 % dans le premier

cas et de 192 % dans le second, ce qui implique une diminution de la fréquentation des garderies spécialisées et une augmentation de celle des garderies communautaires dont les exploitants ont droit aux services de conseillers en SGFÉ.

Le document *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*

(Focus Consultants, 1999)[62] présente les résultats d'une enquête menée dans quatre collectivités auprès de trois groupes de répondants, à savoir les parents dont les enfants exigent un soutien supplémentaire, les exploitants et les professionnels des services de garde (thérapeutes, professionnels de la santé publique, travailleurs sociaux et personnel scolaire). Avec cette enquête, on voulait évaluer les aspects suivants :

- l'accessibilité, la qualité et l'universalité des services de garde qui s'offrent aux parents dont les enfants ont besoin d'un soutien supplémentaire en milieu de garde;
- la satisfaction des parents à l'égard du nombre et de la qualité des SGFÉ mis à leur disposition;
- le degré de satisfaction des exploitants et des professionnels à l'égard de la qualité des SGFÉ qu'ils sont capables de fournir.

Les deux tiers des parents interrogés jugeaient avoir un certain choix ou un grand choix de services. L'autre tiers pensait n'avoir guère de choix en définitive. Pour la plupart des indicateurs, les parents portaient un jugement très favorable sur l'aide reçue en matière d'accessibilité[63]. Les réponses variaient selon les localités. Certaines collectivités avaient déjà des programmes de SGFÉ bien établis, tandis que d'autres commençaient tout juste à implanter le régime.

5.3 Résumé

Cette section a porté sur la mesure dans laquelle le projet de transition vers les SGFÉ est parvenu au résultat attendu, consistant à créer en Colombie-Britannique un système de services de garde plus universels où tous les enfants auraient leur place et tous les parents, les mêmes choix. Au début de la période de transition, en avril 1995, plus de 3 000 enfants exigeant un soutien supplémentaire recevaient une aide quelconque du gouvernement provincial. Le tiers d'entre eux se trouvaient dans des garderies séparées ou spécialisées, c'est-à-dire dans des garderies où les services n'étaient pas universels. Pendant la démarche de planification qui s'est échelonnée sur quatre ans, la réduction du nombre de services de garde spécialisés a figuré aux plans d'implantation du régime de bon nombre des collectivités. Certaines, cependant, éprouvaient toujours de la difficulté à opérer le passage au nouveau régime. Une équipe-ressources provinciale leur est venue en aide. L'augmentation du nombre de programmes de consultation et de conseillers en SGFÉ dans la province est l'indice que plus de localités ont mis le régime en place, de sorte qu'il y a

moins d'enfants en garderie spécialisée et plus en garderie communautaire, puisqu'on offre aujourd'hui plus de services de soutien dans ces collectivités.

Section 6 - Résultat : utilisation et qualité des services de garde universels

6.1 Aperçu

Cette section aborde les deux questions suivantes : dans le cadre des SGFÉ, y a-t-il plus d'enfants utilisateurs des services de garde à vocation universelle? quelle est la qualité des services que reçoivent ces enfants?

Pour répondre à l'une et l'autre de ces questions, il faut s'appuyer sur des données statistiques dans le premier cas et sur des données d'enquête dans le second.

6.2 Augmentation du nombre d'enfants utilisateurs

En 1993, plus de 3 000 enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire en milieu de garde étaient financés par le programme PBSGE du MSS[64]. En juillet 1998, on en dénombrait 5 600[65]. Il y a donc plus d'enfants (augmentation de 87 %) de cette catégorie qui utilisent les services de garde grâce au projet de transition.

6.3 Qualité des services

Une mesure de l'amélioration de la qualité des services est la multiplication des programmes de consultation et des conseillers en SGFÉ, qui aident les exploitants à planifier leurs propres services de garde. Le MEF a retenu à contrat les services d'experts-conseils[66] en vue d'évaluer l'expérience et la satisfaction de quatre collectivités dans le domaine des SGFÉ par le biais d'une enquête menée auprès de trois groupes, à savoir les parents dont les enfants exigent un soutien supplémentaire, les exploitants et les professionnels de services de garde (ce qui comprend les conseillers en SGFÉ). Cette enquête a duré de la mi-novembre 1998 aux premiers jours de février 1999. Les quatre collectivités visées n'avaient pas la même taille variable et le nombre de familles bénéficiaires du régime des SGFÉ y variait aussi (32 familles à Langley et 127 à Campbell River. Dans une localité, on appliquait un modèle de prestation de services SGFÉ depuis 1989 (Campbell River), c'est-à-dire six ans avant le début de la période de transition. Dans une autre collectivité, celle de Smithers-

Hazelton, on avait commencé à assurer des services SGFÉ à l'automne de 1998 seulement.

Les enquêtés ont évalué les services selon une échelle de cinq points (1, fort insatisfait; 5, fort satisfait) sur les plans suivants :

- accès et choix des services;
- qualité des services;
- réceptivité face aux besoins des enfants et des familles;
- universalité du modèle de prestation de services.

Selon le document *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities* (Focus Consultants, mars 1999), 80 % de tous les répondants ont déclaré que des plans individuels de garde avaient été élaborés avec les exploitants en fonction des besoins des enfants exigeant un soutien supplémentaire [67]. Les parents jugeaient dans une proportion de 96 % que les plans ainsi conçus répondaient à une partie ou à la totalité des besoins de soutien supplémentaire. De plus, 93 % d'entre eux étaient d'avis que les exploitants organisaient habituellement des activités et des expériences qui convenaient à l'âge et au degré de développement de leurs enfants. Les résultats révèlent que les parents sont satisfaits des services et du soutien que reçoivent leurs enfants dans un modèle de prestation de services SGFÉ.

Dans l'ensemble, l'indice moyen de satisfaction des exploitants à l'égard de l'information et de la documentation fournies sur l'implantation du nouveau régime s'établissait à 3,8. Ceux-ci portaient un jugement favorable sur le soutien qui leur était prêté dans l'ensemble. En moyenne, les parents étaient fort satisfaits de la façon dont les milieux de garde répondaient aux besoins de leurs enfants. Ils l'étaient passablement aussi en ce qui a trait à la prestation de services SGFÉ dispensés par les exploitants, quant à leur incidence sur les enfants exigeant un soutien supplémentaire.

Pendant les quatre années de transition, on a considérablement multiplié et financé les programmes de formation postsecondaire, comme on l'a vu à la section 4.5. Des partenaires communautaires comme les agents de ressources et d'aiguillage ont eu droit à un complément de formation aux principes et aux pratiques des SGFÉ. Ils ont ainsi pu mettre de meilleures connaissances et de meilleures compétences en consultation à la disposition du secteur des garderies. Des ateliers de formation en développement de la petite enfance ? services financés par l'État ? intervention précoce ont eu lieu pendant trois ans dans le cadre des conférences provinciales annuelles de l'ECEBC, ce qui a permis de former un plus grand nombre d'intervenants dans le domaine des services de garde. Les collectivités ont organisé des ateliers elles aussi ? souvent à tarif réduit ou sans frais pour les participants – sur les pratiques d'intégration. Avec les modules du Programme de formation aux

partenariats, on dessert toutes les régions de la province depuis 1995. On a formé des animateurs pour que le programme se poursuive après la période de transition et fasse partie intégrante des futurs efforts de soutien et d'amélioration des compétences des exploitants et des aidants. Ainsi pourront se développer les compétences des intervenants désireux d'améliorer la qualité des services destinés aux enfants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire.

6.4 Résumé

Pendant la période de transition de quatre ans, le nombre d'enfants exigeant plus de soutien qui ont profité des services SGFÉ du MEF a augmenté de 87 %. À en juger par le nombre accru de conseillers et de programmes de consultation en SGFÉ dans la province et par la plus grande utilisation des programmes de formation mis à la disposition du secteur des garderies, on peut s'attendre à un relèvement de la qualité des services à l'enfance et à la famille. D'après un rapport de Focus Consultants, 80 % des répondants à une enquête ont dit que des plans précis de services de garde avaient été mis au point avec les exploitants en vue de répondre aux besoins des enfants en matière de soutien supplémentaire. Qui plus est, 96 % des parents jugeaient que ces plans convenaient à une partie ou à la totalité des besoins, ce qui montre bien la satisfaction qu'éprouvent les parents à l'égard de la qualité des services dispensés aux enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire.

Section 7 - Résultat : capacité et accessibilité

7.1 Aperçu

Cette section répond aux deux questions suivantes : dans quelle mesure peut-on offrir des services de garde universels dans le cadre des régime SGFÉ? Quelle en a été l'incidence sur l'accessibilité à de tels services?

Nous répondrons à la première question en nous attachant à l'amélioration des attitudes, des compétences et des connaissances des exploitants et à son incidence sur leur capacité d'assurer des services universels. Nous répondrons à la seconde en considérant la satisfaction exprimée par les parents à l'égard de la capacité des milieux de garde de répondre aux besoins physiques des enfants exigeant plus de soutien. Nous décrirons en outre les documents produits qui traitent de l'accessibilité.

7.2 Capacité

Dans le document *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities* (Focus Consultants, mars 1999), on constate que 92 % des parents et 83 % des professionnels des services de garde portent un jugement favorable sur les attitudes des exploitants à l'égard de la prise en charge des enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire[68]. Les données de ce rapport confirment que la capacité d'offrir des services universels s'est accrue[69]. Elles montrent que l'indice moyen de satisfaction des parents à l'égard de l'attitude des exploitants face à l'intégration des enfants s'établissait à 4,6 sur une échelle de cinq points (1, fort insatisfait; 5, fort satisfait). Lorsqu'on s'est enquis auprès de ces mêmes exploitants de la confiance qu'ils avaient dans leurs propres capacités de prise en charge de cette catégorie d'enfants, l'indice moyen s'élevait à 4,3 % sur cette même échelle de cinq points.

Par ailleurs, la définition et le soutien des fonctions de conseillers en SGFÉ ont évolué depuis quatre ans. De la définition des fonctions, des activités et des indicateurs de rendement que donne le Cadre de pratique professionnelle des conseillers en développement de la petite enfance et en services financés par l'État se dégage un tableau des moyens possibles de soutien du secteur des garderies et des familles[70]. Le document précité précise que, dans les quatre collectivités étudiées, les groupes interrogés s'accordaient à dire que les plans de services de garde en soutien supplémentaire étaient bien établis et répondaient à une partie ou à la totalité des besoins des enfants[71]. Le degré de soutien des exploitants favorise des attitudes positives sur le plan de l'universalisation des services. Ce soutien est aussi un moyen d'assurer des services universels. Précisons enfin que grâce à un enrichissement des moyens de formation en SGFÉ, les exploitants ont pu acquérir les compétences nécessaires à la prestation de tels services.

7.3 Accessibilité

À propos de l'incidence sur l'accessibilité aux services universels, le document *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities* (Focus Consultants, mars 1999) traite de la pertinence des activités et de la sécurité des milieux de garde dans le cas des enfants exigeant plus de soutien. Les parents jugeaient dans une proportion de 93 % que les types d'activités prévues en milieu de garde convenaient à l'âge et au degré de développement de leurs enfants[72]. Plus de 80 % des familles ont dit ne pas avoir eu de mal à s'assurer que les milieux de garde étaient sans danger pour leurs enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire[73].

On a conçu le guide-ressources « Meilleure accessibilité » pour aider les comités directeurs communautaires et le secteur des garderies à prendre des décisions éclairées quant aux changements à apporter aux milieux de garde pour les rendre accessibles aux enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. Les gens ont trouvé le document utile ou quelque peu utile dans une proportion de 80 %.

Dans le cadre de l'initiative « Accès », on a alloué des fonds à chaque comité directeur des SGFÉ. Ce financement devait aider à élaborer un plan d'accès communautaire et à répondre aux besoins constatés sur le plan des attitudes, des compétences et des connaissances[74]. Une fois qu'ils avaient évalué les gens (à cet égard), les programmes et les besoins d'aménagement en garderie communautaire, les comités étaient en mesure d'élaborer un tel plan. Ils établissaient ensuite une liste de priorités dans laquelle les éléments de solution étaient caractérisés selon que leur application ne coûterait rien ou que le coût à prévoir serait « faible », « moyen » ou « élevé ». Voici les idées et les projets que le financement a permis de réaliser et qui influent sur l'accessibilité :

- production de messages télévisés portant sur l'universalisation de services de garde;
- organisation d'ateliers sur les pratiques d'intégration en milieu de garde;
- octroi de prêts sans intérêt pour l'achat d'équipement et de matériaux de rénovation pour les bâtiments;
- achat de rampes d'accès amovibles;
- pose de barres de retenue dans les salles de bains;
- création de groupes d'entraide, de brochures et de répertoires de services pour l'information et la responsabilisation des familles;
- constitution et distribution de trousses qui expliquent comment transformer les milieux de garde sans frais ou à peu de frais;
- installation de tables à langer et d'autres accessoires adaptés dont ont besoin certains milieux de garde.

7.4 Résumé

La multiplication des moyens de formation mis à la disposition des exploitants et des aidants a accru les capacités de prestation des services de garde universels dans le régime des SGFÉ. De plus, le soutien accru que prêtent les conseillers en SGFÉ aux milieux de garde aide les exploitants à universaliser les services. Ces mesures ont influé sur les attitudes, les compétences et les connaissances des exploitants et leur capacité de prendre en charge les enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. Ainsi, les services de garde universels ont gagné en accessibilité, ce dont témoigne la satisfaction des parents à l'égard des activités destinées à leurs enfants. Les parents jugent en outre que les garderies offrent un milieu sans danger à leurs enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. Un document comme le guide-ressources « Meilleure accessibilité » nous livre de précieuses indications sur la façon de rendre les milieux de garde accessibles. L'initiative « Accès » a fait naître des idées et des produits qui ont directement à voir avec l'accessibilité des services de garde.

Section 8 - Résultat : incidence de la création de ressources

8.1 Aperçu

Cette section porte sur l'incidence de la création ou de l'affectation de ressources pour le soutien des services de garde universels dans le régime des SGFÉ. Les principaux documents de référence provinciaux qui ont été mentionnés dans ce rapport sont le guide-ressources « Meilleure accessibilité », le guide de soutien et le manuel d'application qui l'accompagne, ainsi que la trousse de ressources à l'usage des conseillers en SGFÉ.

8.2 Guide-ressources « Meilleure accessibilité »

Le guide-ressources « Meilleure accessibilité » aborde les questions de l'accessibilité et de l'universalité sous l'angle des intervenants, des programmes et de l'amélioration des lieux ou des milieux où on assure des services universels[75]. Il donne des conseils pratiques pour régler des problèmes d'attitudes, de capacités et de connaissances; il expose des stratégies d'application faciles auxquelles pourront recourir les exploitants pour adapter les milieux et les programmes de garde. Les gens ont jugé le document utile ou quelque peu utile dans une proportion de 80 %. Le taux de réponse à l'enquête menée auprès des utilisateurs du guide-ressources a été peu élevé, mais 79 % des répondants ont dit qu'ils recommanderaient le manuel.

8.3 Guide du soutien

L'évaluation de la première version du guide de soutien en mars 1998 a permis de constater qu'on voyait d'un très bon œil son incidence sur la démarche de collaboration à adopter en matière de constatation des besoins de soutien.

Un parent a dit de ce guide[76] :

- Il donne une idée de ce que l'enfant a en tête; il est difficile de s'asseoir et de réfléchir, vous savez, lorsque vous avez d'autres enfants à la maison; vous pouvez même ne pas remarquer ce qu'il fait, ce qu'il ne fait pas, mais cela vous porte à vous arrêter et à surveiller comment il agit.

Un exploitant a ainsi décrit la procédure qu'expose le guide[77] :

- Il m'a réellement aidé à mettre toutes les pièces ensemble. Quand l'enfant arrivait, il avait déjà tout ce soutien derrière lui. J'avais aussi ce soutien parce qu'on me donnait des conseils professionnels sur ce à quoi je devais m'attendre. Tout était parfait. La famille s'amenait. Elle avait de l'information et des choix, et nous n'avions qu'à vérifier tout ça ensemble.

Un conseiller en SGFÉ a fait la réflexion suivante sur l'utilisation du guide[78] :

- Le guide était là, mais c'était une procédure que nous avions déjà engagée. Je ne suis pas sûr que je m'y référerais sauf pour m'assurer que nous sommes dans la bonne voie. Cela fait tellement partie de notre travail, de ce que nous faisons. C'est une façon, semble-t-il, de mettre les autres dans le coup avec un outil de discussion. Ce n'est pas l'outil qui détermine la façon de faire les choses; il ne change rien, il vient tout simplement soutenir les décisions qui se prennent.

Les personnes-ressources des SGFÉ du MEF ont fait des suggestions au sujet du document[79] :

- (Dans la pratique, bien des bureaux adoptent cette façon de faire les choses; ils utilisent le guide et d'autres instruments pour en arriver à évaluer le besoin d'éléments de soutien dans le cadre de la détermination de l'admissibilité.)

Le guide de soutien révisé est nouveau et n'a pas encore été mis à l'essai dans une application intégrale du régime des SGFÉ, aussi serait-il difficile de préciser outre mesure quelle en est l'incidence. Les réponses à l'enquête de 1998 font voir des différences dans les démarches de consultation. Les conseillers qui possédaient les connaissances et les capacités voulues et qui croyaient à cette démarche et l'effectuaient dans la pratique voyaient d'un meilleur œil les étapes que devaient franchir les gens selon ce guide. Les exploitants et les familles ayant collaboré à la réalisation du guide discernaient des avantages bien plus grands à l'utilisation du document.

Les réactions ont été favorables à l'égard du manuel d'application du guide de soutien. Dans la rétroaction reçue sur la formation à l'utilisation du guide, en février et mars 1999, les commentaires des participants portaient à la fois sur le guide et son manuel d'accompagnement. On avait notamment eu droit aux commentaires suivants :

- le document est clair et facile à consulter;
- le manuel est facile à suivre;
- le guide de soutien est bien conçu et les exemples que donne le manuel d'application sont très utiles.

8.4 Trousse de ressources à l'usage des conseillers en SGFÉ

À la fin de mars 1999, on distribuait aux conseillers une trousse de ressources. On ne dispose pas encore de données d'évaluation sur l'incidence de cette trousse.

8.5 Résumé

Cette section a porté sur l'incidence de la création de ressources (documents de référence) comme soutien aux services de garde universels dans le régime des SGFÉ. Les principaux documents examinés sont le guide-ressources « Meilleure accessibilité », le guide de soutien et le manuel d'application qui l'accompagne. On a porté un jugement favorable quant à l'utilité de ces trois documents pour la prise en charge des enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. Au moment où le présent rapport a été publié, la trousse de ressources des conseillers en SGFÉ n'avait pas encore fait l'objet d'une évaluation.

TABLE DES MATIÈRES

Section 9 - Résultat : rentabilisation (rapport efficacité-coûts)

9.1 Aperçu

Cette section aborde deux questions : le modèle SGFÉ est-il un moyen rentable d'obtenir les résultats prévus? Y aurait-il des méthodes plus rentables à employer pour y parvenir?

Pendant la période de transition, on n'a pas évalué cet aspect du régime des SGFÉ. Le gros de ce que nous présentons ici doit encore être arrêté dans ses détails. Quand les plans d'implantation seront prêts et que les programmes des SGFÉ seront réalisés intégralement, il sera possible de répondre plus précisément à ces questions.

9.2 Rentabilité du projet de transition vers les SGFÉ

Comme pour beaucoup de questions posées, il est difficile de répondre avant que le régime SGFÉ n'ait été pleinement mis en œuvre. Le ministère avait l'intention de se servir du budget du PBSGE pour financer le projet des SGFÉ. Dans le document *Case Study in Four Communities*, on énonce la conclusion suivante :

- En réalité, le cadre de prestation des SGFÉ est très différent du

modèle du PBSGE et pourrait aussi exiger des crédits budgétaires différents afin que de bons services soient dispensés aux enfants et aux familles. On doit ajouter que, si les niveaux budgétaires ne changent pas, les inégalités de financement entre régions se retrouveront dans le nouveau régime[80].

Dans le rapport initial du SGFÉ, on souligne que les parents dont les enfants ont besoin d'un soutien supplémentaire devraient utiliser les services de garde comme tous les autres parents, c'est-à-dire acquitter le coût direct de la mise en garderie. Pour sa part, le ministère paierait les frais de soutien supplémentaire dont ont besoin les enfants et les milieux de garde pour la prise en charge de cette catégorie d'enfants. On s'est considérablement écarté de la politique initiale du PBSGE selon laquelle, dans la plupart des cas, le ministère assumait intégralement le coût de la mise en garderie et celui des éléments de soutien supplémentaires nécessaires à la prise en charge. Dans le programme du PBSGE, le tiers des enfants exigeant un surcroît de soutien dans la province se trouvaient dans des garderies spécialisées. Le gouvernement passait alors directement des contrats de services avec ces établissements spécialisés.

Dans la *réponse du gouvernement*, on propose une subvention mensuelle de 107 $ non liée au revenu « pour besoins spéciaux » en compensation du tarif de garderie. En d'autres termes, la famille acquitte ce tarif, mais si son enfant est jugé admissible au régime des SGFÉ, elle peut recevoir le paiement de soutien de 107 $. Dans certains cas (certains programmes de fréquentation à temps partiel), les 107 $ couvrent tous les frais de garderie. S'il s'agit de programmes de fréquentation à plein temps, ces mêmes 107 $ s'appliquent à tout le coût de la mise en garderie et viennent réduire ce que la famille a normalement à payer. Dans ce cas, si la famille a besoin dune aide financière accrue et qu'elle satisfait aux critères de revenu, elle peut présenter une demande auprès du programme régulier de subventions à la garde d'enfants qui couvre partiellement la différence. Quant au ministère, il continue à payer le soutien supplémentaire dont ont besoin l'enfant et le milieu de garde pour la prise en charge.

On ne peut dire au juste si des parents choisiront de ne pas utiliser les services de garde, sachant qu'ils sont tenus de payer la facture en partie. L'application de ce programme de paiements varie de région en région et, dans certaines, le régime n'est pas encore entièrement en place. Les travailleurs sociaux qui administrent les paiements font l'observation suivante :

- Bon nombre de familles qui demandent la prestation sont de nouveaux clients, c'est-à-dire des gens qui ne s'étaient encore jamais adressés au ministère pour obtenir des services en soutien supplémentaire, et il est donc probable que le coût direct de ce programme soit plus élevé que prévu[81].

Cette multiplication des demandes pourrait s'expliquer par l'augmentation du nombre d'enfants utilisateurs de services de garde (comme on l'a vu précédemment, il y en avait 3 000 en 1995 et 5 600 en 1998). Aujourd'hui, les parents doivent acquitter en tout ou en partie des frais qui, auparavant, étaient intégralement pris en charge par le gouvernement provincial. Ce qu'il importe de se rappeler, c'est que ces enfants sont plus nombreux à recevoir des services alors que le budget n'a pas changé depuis 1995.

9.3 Autres méthodes rentables

Tout au long de la période de transition, on n'a jamais tenu compte des modèles appliqués ailleurs qu'en Colombie-Britannique. Dans le cadre de l'élaboration du *rapport initial sur les SGFÉ*, en 1993, on a passé en revue des modèles d'autres provinces qui ressemblaient dans leurs principes à celui de la Colombie-Britannique, ainsi que les programmes déjà conçus par des conseillers en SGFÉ et qui visaient les besoins propres à certaines collectivités. Ces programmes en place traduisaient les principes du régime des SGFÉ. Pendant la transition, on s'est attaché l'étude de cas de quatre collectivités ayant vécu la transition, mais sans s'intéresser à leurs modèles de prestation de services. On n'a donc procédé à aucune comparaison de modèles et de coûts.

9.4 Résumé

Cette section examine la rentabilité (rapport efficacité-coûts) du régime des SGFÉ. On n'a pas encore réglé en détail les questions de fonds et de subventions, et ces aspects ne seront pas évalués pleinement tant que le régime ne sera pas tout à fait fonctionnel. À en juger par le nombre d'enfants servis, il semblerait néanmoins que le régime est un mécanisme rentable de prestation de services, puisqu'il y a 80 % d'enfants de plus qui en utilisent les services avec un budget identique à celui du début de la période de transition. Au moment où s'est amorcée la transition vers les SGFÉ, il n'y avait pas de modèles éprouvés en place auxquels on aurait pu comparer le modèle des SGFÉ. Voilà pourquoi la province ne connaît pas de méthodes plus rentables pouvant lui permettre d'obtenir les mêmes résultats. Il faut dire que la mise en œuvre du régime n'est pas encore terminée.

TABLE DES MATIÈRES

Section 10 - Examen

10.1 Aperçu

Cette section résume les grands thèmes abordés dans le présent

rapport en évaluant l'obtention des résultats attendus du volet des SGFÉ de l'ISSG. L'objectif ultime du projet de transition SGFÉ est la création en Colombie-Britannique d'un système de services de garde plus universels où tous les enfants auraient leur place et tous les parents, les mêmes choix.

10.2 Examen

Dans ce rapport, nous avons récapitulé les événements de cette période de transition de quatre ans vers le régime des SGFÉ en répondant aux questions formulées conjointement par les gouvernements fédéral et provincial représentés dans le Groupe fédéral-provincial de travail sur l'évaluation de l'ISSG.

En décembre 1994, le gouvernement provincial adoptait un nouveau mode de prise en charge des enfants ayant besoin d'un certain soutien en milieu de garde. La nouvelle orientation a nécessité un changement de politiques et de pratiques, puisqu'on a dû passer du programme PBSGE à un nouveau programme communautaire d'aide aux familles, c'est-à-dire au régime des services financés par l'État. Plutôt que de piloter les travaux de mise en place de ce nouveau cadre de prestation de services, le gouvernement provincial a choisi de laisser évoluer le programme dans le sens indiqué sur une période de quatre ans, soit de 1995 à 1999. Le passage au régime des SGFÉ a été rendu possible grâce à l'initiative sur quatre ans Canada–Colombie-Britannique ISSG.

On voulait intégrer les enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire au grand réseau des garderies en partie par une augmentation des éléments de soutien nécessaires à la création de milieux de garde sûrs et sains pour cette catégorie d'enfants. Si on se reporte à la documentation établie depuis quatre ans sur le régime des SGFÉ, on constate que le projet de transition a réalisé ce qui suit dans les délais fixés :

- on a constamment soutenu les activités interministérielles pendant la transition;
- une coordonnatrice provinciale des mesures de transition a facilité la planification provinciale de ces mesures et appuyé la planification régionale par des réseaux d'entraide et d'échange d'information;
- on a élaboré des modèles de systèmes de prestation de services universels bien soutenus dans la plupart des régions de la province;
- on a mis des possibilités de formation à la disposition des agents ministériels, des exploitants et des parents;
- on a conçu et on conçoit toujours des normes et des pratiques relatives aux SGFÉ;
- on a créé un guide de soutien et d'autres documents de référence comme le guide-ressources « Meilleure accessibilité » afin d'aider les exploitants et les familles à juger de la meilleure façon de répondre aux besoins des enfants exigeant

plus de soutien.

On a élaboré un cadre de prestation de services en fonction des besoins de cette catégorie d'enfants par le biais d'activités interministérielles. Le passage au nouveau régime a obéi à une philosophie de base et à des principes énoncés dans le rapport initial sur les SGFÉ en 1993. Pendant l'élaboration de ce rapport par le «comité de référence du PBSGE », cinq ministères, à savoir ceux des Services sociaux, de l'Égalité féminine, de l'Éducation, de la Santé et de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, y étaient représentés et ont recommandé des interventions par les voies ministérielles en vue de soutenir le passage au nouveau régime. Ils ont continué à être intégralement associés au projet de transition. Leur participation devait être garante de l'application de diverses recommandations. Chacun avait des activités et des initiatives propres à mener aux fins de l'élaboration d'un nouveau modèle de prestation de services.

En vertu d'un contrat passé avec le MSS, la coordonnatrice provinciale des mesures de transition a dirigé le projet d'avril 1995 à septembre 1997. Pendant cette période, elle s'est chargée de produire et de distribuer un guide de transition et trois numéros d'un bulletin d'information. Elle a diffusé l'information sur le nouveau régime dans toute la province. On a vu dans l'intéressée une cheville ouvrière du projet et un merveilleux appui[82]. Elle a servi de trait d'union entre le gouvernement provincial et les collectivités, recueillant la rétroaction des régions et la relayant aux autorités provinciales (MSS).

On a facilité les démarches locales de planification de la transition en constituant 49 comités directeurs régionaux des SGFÉ. Au moyen de téléconférences, on a livré l'information nécessaire aux régions. Au sein du MEF, on a aussi créé des postes de personnes-ressources en SGFÉ pour favoriser de meilleurs échanges d'information sur le nouveau régime à l'échelle régionale. Devant les difficultés qu'éprouvaient certaines régions à implanter le régime, on a décidé de confier à une équipe-ressources provinciale le soin d'apporter une aide au réaménagement des systèmes de prestation de services. Ajoutons que l'initiative « Accès » a versé 1 771 000 $ aux comités directeurs pour qu'ils répondent aux besoins constatés sur le plan des attitudes, des compétences et des connaissances. On a produit un rapport final dans lequel on énumère par le menu détail les projets qui, dans toutes les régions, ont été réalisés dans les divers domaines d'intervention.

On a donné de la formation en mettant des possibilités de perfectionnement professionnel à la disposition des agents ministériels et des conseillers en SGFÉ. Les exploitants et les aidants ont pu enrichir leurs compétences grâce à des ateliers de perfectionnement organisés, trois des quatre années de la transition, dans le cadre de congrès annuels d'associations professionnelles. Pendant les quatre années de la transition, le ministère de

l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie a alloué des fonds à 18 établissements postsecondaires pour qu'ils augmentent les possibilités de formation en pratiques d'universalité à l'intention des exploitants et des parents. Tantôt ils ont conçu de nouveaux cours, tantôt ils ont greffé la formation à l'application des principes du nouveau régime sur les cours qu'ils donnaient déjà en services d'éducation et de garde à la petite enfance. On a élaboré de nouveaux modules de formation aux partenariats. On voulait une formation qui renforce les partenariats devant aider à universaliser les services de garde au profit des enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. On a évalué tous les domaines de formation. Les résultats révèlent que les participants étaient plutôt satisfaits de la formation et de son utilité dans la pratique.

Des colloques portant sur des questions relatives aux SGFÉ ont permis à deux occasions d'échanger de l'information entre les groupes (parents, exploitants et agents ministériels) qui s'occupaient du régime des SGFÉ ou qui s'y intéressaient. On a révisé le bulletin d'information sur les SGFÉ pour y laisser une plus grande place aux apports communautaires et permettre l'échange des idées conçues par les régions. On a produit et distribué une affiche sur le régime en plusieurs langues. On a aussi produit et distribué dans toute la province des brochures qui décrivaient le régime aux parents et aux exploitants.

Pour faciliter l'adoption de pratiques et de normes relatives aux SGFÉ en période de transition, on a mis en chantier une nouvelle politique qui situait le régime dans le cadre de la mission du MEF. On a établi les titres de compétence que devaient posséder les conseillers en SGFÉ, et ce, en collaboration avec d'autres spécialistes du domaine de l'intervention précoce (conseillers en développement de la petite enfance). Un an après que ces titres de qualification ont été rendus publics, les conseillers en services financés par l'État et en développement de la petite enfance ont donné de la rétroaction et confirmé l'utilité de cet outil à la fois comme programme et comme instrument d'autoévaluation. La dernière année de la transition, on a procédé à une analyse des possibilités de formation structurée dans les établissements postsecondaires de Colombie-Britannique. On a ainsi constaté le besoin de multiplier les cours afin de préparer les conseillers à la pratique professionnelle dans les SGFÉ.

Tout au long de la période de transition, on a élaboré des documents pour faciliter la pratique dans le nouveau cadre de prestation de services. Après deux versions et deux évaluations, on a distribué un guide de soutien sur tout le territoire provincial. Cet outil devait permettre de constater les besoins de soutien des enfants en milieu de garde et de formuler des demandes de soutien au MEF. Le guide s'accompagnait d'un manuel d'application qui exposait la démarche de consultation nécessaire à la détermination des besoins de soutien, ainsi que de brochures décrivant le guide aux parents et aux exploitants. On a aussi élaboré un guide-ressources « Meilleure accessibilité » pour aider le secteur des garderies à prendre des

décisions éclairées au sujet des changements à apporter aux milieux de garde pour qu'ils soient plus accessibles aux enfants exigeant plus de soutien. Ce guide a fait l'objet d'une dernière révision en fonction de la rétroaction reçue des intervenants à la fin de la période de transition. Quant aux conseillers en SGFÉ, ils ont reçu un recueil de documents apparentés sur la pratique SGFÉ sous la forme d'une trousse-ressources, laquelle contenait l'énoncé des titres de qualification, le guide de soutien et son manuel d'application sur disquette, une vidéo réalisée sur le régime dans une collectivité à l'aide des fonds de l'initiative « Accès », et d'autres documents portant sur des programmes communautaires particuliers.

On a reçu une rétroaction favorable sur les ressources créées pour le soutien des services de garde universels dans le régime des SGFÉ. Les principaux documents provinciaux dont fait mention le présent rapport sont le guide-ressources « Meilleure accessibilité », le guide de soutien et son manuel d'application. Les gens ont jugé les trois documents utiles aux fins de la prise en charge des enfants ayant besoin d'un soutien supplémentaire. Au moment où le rapport a été rendu public, la trousse de ressources à l'usage des conseillers en SGFÉ n'avait pas encore fait l'objet d'une évaluation.

La création des services SGFÉ a exigé de vastes éléments de participation et de concertation de la part d'un grand nombre de ministères provinciaux, de planification communautaire et de formation de partenariats. On a intégré à cet exercice une diversité de niveaux de pratique, d'orientations et d'intérêts des intervenants dans le domaine des services de garde. Le nouveau cadre avait pour prémisse la satisfaction des besoins des enfants exigeant plus de soutien et ceux de leur famille.

Le présent rapport montre bien dans quelle mesure le projet de transition vers les SGFÉ a atteint l'objectif prévu, qui consistait à mettre en place en Colombie-Britannique un système de services de garde plus universels où tous les enfants auraient leur place et tous les parents, les mêmes choix. Au moment où s'est amorcé le passage au nouveau régime en avril 1995, plus de 3 000 enfants exigeant un soutien supplémentaire recevaient une aide quelconque du gouvernement provincial. Le tiers d'entre eux se trouvaient dans des garderies séparées ou spécialisées, c'est-à-dire dans des garderies où les services n'étaient pas universels. Pendant la démarche de planification qui s'est échelonnée sur les quatre années de transition, la réduction des services de garde spécialisés a figuré dans les plans d'implantation de bon nombre des collectivités. Certaines localités éprouvaient toujours de la difficulté à négocier le virage vers les SGFÉ, mais on peut juger par le nombre accru de programmes de consultation et de conseillers en SGFÉ dans la province que plus de collectivités ont implanté le régime, de sorte qu'il y a moins d'enfants en garderie spécialisée et plus en garderie communautaire.

Pendant ces quatre ans, le nombre d'enfants recevant des services du MEF en soutien supplémentaire a augmenté de 87 %. En raison du

nombre accru de programmes de consultation et de conseillers en SGFÉ sur le territoire provincial et des possibilités de formation offertes au secteur des garderies, on peut prévoir que la qualité des services fournis aux enfants et aux familles s'est améliorée. D'après un rapport d'évaluation (Focus Consultants, mars 1999), 80 % de tous les répondants ont déclaré que leur exploitant de garderie avait conçu un plan précis de services de garde pour répondre aux besoins de soutien supplémentaire de leurs enfants. De plus, 96 % d'entre eux jugeaient que ce plan comblait les besoins en tout ou en partie.

On a facilité la capacité d'offrir des services universels dans le cadre des SGFÉ en augmentant les possibilités de formation à l'intention des exploitants. Ajoutons que le soutien supplémentaire accordé aux garderies, entre autres par le biais des services de consultation des SGFÉ, favorise l'universalisation des services. Les garderies à vocation universelle sont devenues plus accessibles de ce fait, ainsi qu'en témoigne la satisfaction exprimée par les parents à l'égard des activités destinées à leurs enfants. Mentionnons en outre que les parents pensaient que les milieux de garde étaient sûrs pour les enfants exigeant plus de soutien.

Le présent rapport a également abordé la question de la rentabilité du régime. On ne peut encore se prononcer définitivement sur les questions de fonds et de subventions. Une pleine évaluation sera impossible tant que le régime ne sera pas tout à fait fonctionnel. Ce qui est évident, c'est que, à en juger par les seuls chiffres, le régime serait un mode rentable pour la prestation de ces services, puisque plus d'enfants sont servis aujourd'hui avec un budget identique à celui d'il y a quatre ans. Lorsque s'est amorcée la transition PBSGE-SGFÉ, il n'y avait pas de modèles éprouvés auxquels on aurait pu comparer le nouveau régime. Ainsi, la province ne connaît pas de méthodes plus efficaces pouvant lui permettre d'obtenir les mêmes résultats.

Les obstacles sur la voie menant au nouveau régime ont abondé. On les a bien décrits tout au long de la démarche de transition, mais nous n'en avons pas parlé outre mesure dans notre rapport. Il s'agit notamment[83] :

- des entraves d'ordre géographique;
- des incertitudes au sujet des initiatives provinciales;
- de la crainte du changement dans les collectivités;
- de la tension qui a régné au sein des comités directeurs;
- de la fragilité de tout le système des services de garde.

Ces obstacles sont la principale explication des incohérences relevées au début de la période de transition dans le cadre de l'examen de 1991 des services du PBSGE par le MSS. Dans cette étude, on a constaté des inégalités de services entre les régions, un manque de clarté dans la formulation des objectifs du programme et un manque d'uniformité dans l'application des règles d'admissibilité et des

critères de revenu[84]. C'est ce qu'on a également reconnu et voulu corriger par les recommandations figurant tant dans le rapport sur les SGFÉ de 1993 que dans la *réponse du gouvernement* de 1994. On a dû faire face à ces inégalités dans toutes les régions de la province au gré des travaux de planification de la transition. Dans le document *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities* (Focus Consultants, mars 1999), on présente les enjeux et les facteurs à considérer pour l'avenir[85]. On évoque notamment la nécessité d'uniformiser le régime non seulement dans ses principes fondamentaux, mais aussi dans le reste, c'est-à-dire dans les programmes qui, bien que reposant sur les principes des SGFÉ, doivent converger quelque peu dans leur application sur le territoire provincial.

On n'a pas encore entièrement résolu les problèmes de clarté et d'uniformité des programmes. En avril 1995, la province entreprenait de mettre en place un nouveau modèle de prestation de services SGFÉ et, à l'automne de 1996, créait le ministère de l'Enfance et de la Famille, lequel devait influer sur un grand nombre de services prévus par le régime en raison du regroupement des structures et des programmes ministériels. Non seulement les questions devaient se régler dans le cadre d'un seul ministère, mais les problèmes d'autres ministères s'ajoutaient.

Dans d'autres considérations du *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, on se demande si le budget du PBSGE peut suffire à financer le nouveau cadre de prestation des services SGFÉ.

Comme le dit ce document, il est extrêmement difficile d'étirer les ressources budgétaires prévues à l'origine pour le programme plus centralisé des besoins spéciaux de services de garde pour ainsi pouvoir efficacement se mettre au service d'un grand nombre de garderies dans un grand nombre de localités dispersées sur un vaste territoire, comme le propose le régime des SGFÉ[86].

Toutefois, faisant fi de ces bouleversements et de ces grands défis, la province a changé de modèle de prestation de services sur une période de quatre ans. Par suite de cette transition, on compte aujourd'hui plus de conseillers en SGFÉ et d'exploitants formés à l'universalisation des services de garde sous ses divers aspects, et plus d'enfants utilisateurs du régime dans des garderies choisies par leur famille.

10.3 Conclusion

Dans ce rapport récapitulatif, nous avons sommairement décrit le projet de transition vers les SGFÉ et les volets qui ont été réalisés en fonction du résultat recherché qui était la création d'un système de services de garde plus universels pour la Colombie-Britannique. Nous avons brièvement exposé les activités qui se sont déroulées pendant

ces quatre années de transition. Nous avons commencé par dresser la toile de fond et évoquer le contexte du passage au nouveau régime pendant ces quatre années, ainsi que les méthodes employées. Dans les diverses sections qui ont suivi, nous avons répondu à six questions d'évaluation-bilan au sujet du régime. Dans l'ensemble, le projet et ses volets ont atteint le résultat visé et sont donc parvenus à créer dans cette province un système de services de garde plus universels où tous les enfants ont leur place et tous les parents, les mêmes choix.

Bibliographie

- Accord de contribution Canada–Colombie-Britannique « Meilleur accès aux services de garde d'enfants » (1er avril 1995-31 mars 1999).
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA ET MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. A Formative Evaluation of Supported Child Care, Kelly MacKinnon, Carlo Bortoletto, The Cumarah Group, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997.
- PROGRAMME FÉDÉRAL DES INITIATIVES STRATÉGIQUES. A Report on SCC Training at Northern Lights College, David Batterham, mars 1998.
- PROGRAMME FÉDÉRAL DES INITIATIVES STRATÉGIQUES. SCC Program Evaluation Report, Shelley Sanderson, juillet 1998.
- PROGRAMME FÉDÉRAL DES INITIATIVES STRATÉGIQUES. Strategic InitiativesEvaluation for SCC Courses Taught at the University College of the Fraser ValleyDuring the 1997/98 Fiscal Year, Barry Foyer, juillet 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Implementation Plan for SCC in Vancouver, novembre 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Enhancing Accessibility - A Resource Manual for Communities, ChildCare Settings, and Child Care Providers, F. Bowden, Victoria (Colombie-Britannique), avril 1997.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. SCC Implementation - A Summary of Discussions with SCC Contacts, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), janvier 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mai 1998.

- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Report on the Enhancing Accessibility Resource Manual User Survey, B. Forer, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. SCC Update to the Community, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Support Guide Monthly Report, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), juillet 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. SCC Consultant Mail Lists – April 95 and March 99, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique).
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Monitoring the Progress Towards the Transition to SCC: A Case Study of Four Communities, T. Hill, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Evaluation of the SCC Program Support Guide - Final Report, KAPH Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. ECEBC Conference Evaluation Report, J. Lindquist, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1997.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Transition from Block Funding for Special Needs Preschools to SCC Funding - Briefing Note, D. Meyers, Victoria (Colombie-Britannique), 17 juillet 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Following-Up Survey to the 1996 SCC Joint Training Session, A. Micco, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Contract and Program Restructuring Review, D.E. Allen, Victoria (Colombie-Britannique), avril 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Supported Child Care: Draft Access Initiative Progress Report, p. 3, Carol Ann Young and Associates, Victoria (Colombie-Britannique), juillet 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Child Care Update Newsletter, n° 1, 1998, Victoria (Colombie-Britannique).
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Every Child Belongs

- The SCC Newsletter , n° 3, 1998, Victoria (Colombie-Britannique).
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. SCC Provincial Resource Team Visit to Delta, Victoria (Colombie-Britannique), 21 juillet 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. SCC Provincial Resource Team Visit to Prince George, Victoria (Colombie-Britannique), 23 juillet 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Overview of SCC in BC, Victoria (Colombie-Britannique), 30 juillet 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Preliminary Findings from Surveys of Parents, Child Care Providers andAllied Professionals in Four Communities that have Implemented SCC, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), février 1999.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C.Communities, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE. Status Report on SCC Provincial Resource Team, p. 1, Jeanne Faith, mars 1999.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL. Summary of SCC Training in B.C, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), juin 1997.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL. Task Force News, juin 1997.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL. Needs Analysis for the Provision of Consultative Services in Supported Child Care, C.A. Young, Victoria (Colombie-Britannique), juin 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION ET DE LA TECHNOLOGIE. Meetings Notes for May 20/21 1998 ID/SCC Steering Committee, Richmond (Colombie-Britannique), mai 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION ET DE LA TECHNOLOGIE. Centre for Curriculum, Transfer and Technology, Infant Development and SCC Consultants Framework of Professional Practice, Victoria (Colombie-Britannique), août 1998.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION ET DE LA TECHNOLOGIE. Summary of ID/SCC Consultant Framework of Professional Practice Feedback, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), avril 1999.

- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION ET DE LA TECHNOLOGIE. Summary of ID/SCC Consultant Framework of Professional Practice Feedback, p. 21, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), avril 1999.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA FORMATION ET DE LA TECHNOLOGIE. Formal EducationalOpportunities in British Columbia Post-Secondary Institutions for InfantDevelopment/Supported Child Care Consultants, K. Andersen, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICESSOCIAUX ET MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ FÉMININE. The Government's Response to Supported Child Care: The Report of the Special Needs Daycare Review in BritishColumbia, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1994.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICESSOCIAUX. Supported Child Care: The Report of the Special Needs Daycare Review inBritish Columbia, Victoria (Colombie-Britannique), septembre 1993.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX, Release of SCC Report Presentation Overheads, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1993.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX. Report of the Gove Inquiry into Child Protection in British Columbia. Executive Summary, honorable juge Thomas J. Gove, Victoria (Colombie-Britannique), 1995.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX. 20 février 1996, Teleconference Notes, Victoria (Colombie-Britannique), 26 février 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICESSOCIAUX. 27 novembre 1996, Teleconference Notes, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX. Community Services Policy Manual, partie 3 : Services for Children withSpecial Needs, section 2 : Program Policies, sous-section 1 : Special Needs Day CareProgram, 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX. Review of the SCC Transition Project, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), juin 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICESSOCIAUX. Hot to Get There… A Transition Handbook to Supported Child Care, C. Gay (éd.), Victoria

(Colombie-Britannique), 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX. Summary of Support Guide Draft #1, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), août 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE, MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX. What the Literature Says About Inclusion, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), septembre 1996.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. NEUROLOGICAL CENTRE. Partnerships Project: Follow-up Survey, A. Kwok, février 1999.
- PROVINCE DE COLOMBIE-BRITANNIQUE. Partnerships Project - Follow-up Survey: Participants, M. Owens, p. 1-2, mars 1999.

Notes en bas de page

1 Développement des ressources humaines Canada et ministère de l'Enfance et de la Famille. *A Formative Evaluation of Supported Child Care,* p.4, K. MacKinnon, C. Bortoletto, The Cumarah Group, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997. ▲

2 Développement des ressources humaines Canada et ministère de l'Enfance et de la Famille. *A Formative Evaluation of Supported Child Care,* p.5, K. MacKinnon, C.Bortoletto, The Cumarah Group, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997. ▲

3 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's Response to Supported Child Care: The Report of the Special Needs Daycare in British Columbia*, p.9, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1994. ▲

4 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, *Community Services Policy Manual, partie 3 : Services for Children with Special Needs, section 2 : Program Policies, sous-section 1 : Special Needs Day Care Program, 1996.* ▲

5 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine *The Government's Response to Supported Child Care : The Report of the Special Needs Daycare in British Columbia*, p.16, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1994. ▲

6 Accord de contribution Canada-Colombie-Britannique « Meilleur accès aux services de garde d'enfants », 1er avril 1995-31mars 1999, p.1. ▲

7 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's*

Response to Supported Child Care : The Report of the Special Needs Daycare Review in British Columbia, p.14, Victoria (Colombie Britannique), décembre 1994. ▲

8 Province de Colombie-Britannqiue, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's Response to Supported Child Care : The Report of the Special Needs Daycare Review in British Columbia*, p.15, Victoria (Colombie Britannique), décembre 1994. ▲

9 Province de Colombie-Britannqiue, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's Response to Supported Child Care : The Report of the Special Needs Daycare Review in British Columbia*, p.15, Victoria (Colombie Britannique), décembre 1994. ▲

10 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, *Report of the Gove Inquiry into Child Protection in British Columbia*. Executive Summary, honorable juge Thomas J. Gove, Victoria (Colombie-Britannique), 1995. ▲

11 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, Contract and Program Restructurting Review, D.E. Allen, Victoria (Colombie-Britannique), avril 1998. ▲

12 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, Child Care Update Newsletter, n° 1, 1998, Victoria (Colombie-Britannique). ▲

13 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Monitoring the Progress Towards the Transition To SCC: A Case Study of Four Communities*, T. Hill, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1998. ▲

14 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - A Summary of Discussions with SCC Contacts*, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), janvier 1998. ▲

15 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - A Summary of Discussions with SCC Contacts*, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), janvier 1998. ▲

16 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts*, p. 3, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mai 1998. ▲

17 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts*, p. 2, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mai 1998. ▲

18 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

19 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, *How to Get There... A Transition Handbook to*

Supported Child Care, C. Gay (dir.), Victoria (Colombie-Britannique), 1996. ▲

20 Développement des ressources humaines Canada et ministère de l'Enfance et de la Famille. *A Formative Evaluation of Supported Child Care*, p.33, K. MacKinnon, C » Bortoletto, The Cumarah Group, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997. ▲

21 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, 20 février 1996, Teleconference Notes, p. 1-3, Victoria (Colombie-Britannique), 26 février 1996. ▲

22 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - A Summary of Discussions with SCC Contacts*, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), janvier 1998 ▲

23 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts*, p. 3, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mai 1998 ▲

24 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts*, p. 3, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mai 1998 ▲

25 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Status Report on SCC Provincial Resource Team*, p. 1, Jeanne Faith, mars 1999. ▲

26 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Supported Child Care: Draft Access Initiative Progress Report*, p. 3, Carol Ann Young and Associates, Victoria (Colombie-Britannique), juillet 1998. ▲

27 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, 27 novembre 1996, Teleconference Notes, p. 1-2, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1996. ▲

28 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Every Child Belongs* - The SCC Newsletter, n° 3, 1998, Victoria (Colombie-Britannique). ▲

29 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, 20 février 1996, Teleconference Notes, p. 2, Victoria (Colombie-Britannique), 26 février 1996. ▲

30 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Following-Up Survey to the 1996 SCC Joint Training Session*, p. 2, A. Micco, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997. ▲

31 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, 20 février 1996, Teleconference Notes, p. 2, Victoria (Colombie-Britannique), 26 février 1996. ▲

32 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail, *A Summary of SCC Training in B.C.*, p. 9-10, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), juin 1997. ▲

33 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *ECEBC Conference Evaluation Report*, p. 2, J. Lindquist, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1997. ▲

34 Programme fédéral des initiatives stratégiques, *A Report on SCC Training at Northern Lights College*, p. 12, D. Batterham, mars 1998. ▲

35 Programme fédéral des initiatives stratégiques, *SCC Program Evaluation Report*, S. Sanderson, juillet 1998. ▲

36 Programme fédéral des initiatives stratégiques, *Strategic Initiatives Evaluation for SCC Courses Taught at the University College of the Fraser Valley During the 1997/98 Fiscal Year*, B. Foyer, juillet 1998. ▲

37 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail, *A Summary of SCC Training in BC*, p. 8-9, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), juin 1997. ▲

38 Province de Colombie-Britannique, Neurological Centre, *Partnerships Project : Follow-up Survey*, A. Kwok, février 1999. ▲

39 Province de Colombie-Britannique, *Partnerships Project - Follow-up Survey: Participants*, M. Owens, p. 1-2, mars 1999. ▲

40 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, 27 novembre 1996, Teleconference Notes, p. 2-3, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1996. ▲

41 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's Response to Supported Child Care: The Report of the Special Needs Daycare Review in British Columbia*, p. 27, Victoria (Colombie-Britannique). ▲

42 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail, Task Force News, juin 1997. ▲

43 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement professionnel, de la Formation et du Travail, *Needs Analysis for The Provision of Consultative Services in Supported Child Care*, C.A. Young, Victoria (Colombie-Britannique), juin 1996. ▲

44 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, Meeting Notes for May 20/21 1998 ID/SCC Steering Committee, Richmond (Colombie-Britannique), mai 1998. ▲

45 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, *Formal Educational Opportunities in British Columbia Post-Secondary Institutions for Infant Development/Supported Child Care Consultants*, K. Andersen, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

46 Province de Colombie-Britannique, ministère de

l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, *Formal Educational Opportunities in British Columbia Post-Secondary Institutions for Infant Development/Supported Child Care Consultants*, K. Andersen, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

47 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, *Summary of ID/SCC Consultant Framework of Professional Practice Feedback*, p. 21, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), avril 1999. ▲

48 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, *Community Services Policy Manual, partie 3 : Services for Children with Special Needs, section 2 : Program Policies, sous-section 1 : Special Needs Day Care Program*, 1996. ▲

49 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, Support Guide Monthly Report, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), juillet 1998. ▲

50 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, Summary of Support Guide Draft #1, p. 9, C. Gay, Victoria (Colombie-Britannique), août 1996. ▲

51 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Evaluation of the SCC Program Support Guide - Final Report*, p. 47, KAPH Associates, Victoria (Colombie-Britannique), 31 mars 1998. ▲

52 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Report on the Enhancing Accessibility Resource Manual User Survey*, p. ii, B. Forer, décembre 1998, Victoria (Colombie-Britannique). ▲

53 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's Response to Supported Child Care: The Report of the Special Needs Daycare Review in British Columbia*, p. 1, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1994. ▲

54 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux, Release of SCC Report Presentation Overheads, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1993. ▲

55 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Implementation Plan for SCC in Vancouver*, p. 16 novembre 1996. ▲

56 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Monitoring the Progress Towards the Transition To SCC: A Case Study of Four Communities*, p. 22, T. Hill, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1998. ▲

57 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's Response to Supported Child Care: The Report of the Special Needs Daycare Review in British Columbia*, p. 9, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1994. ▲

58 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de

la Famille, *SCC Implementation - A Summary of Discussions with SCC Contacts, Erickson Associates*, Victoria (Colombie-Britannique), janvier 1998. ▲

59 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Provincial Resource Team Visit to Delta*, Victoria (Colombie-Britannique), 21 juillet 1998. ▲

60 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Provincial Resource Team Visit to Prince George*, Victoria (Colombie-Britannique), 23 juillet 1998. ▲

61 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Monitoring the Progress Towards the Transition To SCC: A Case Study of Four Communities*, p. 46, T. Hill, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1998. ▲

62 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 3, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

63 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report : Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 50, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

64 Province de Colombie-Britannique, ministère des Services sociaux et ministère de l'Égalité féminine, *The Government's Response to Supported Child Care: The Report of the Special Needs Daycare Review in British Columbia*, p. 1, Victoria (Colombie-Britannique), décembre 1994. ▲

65 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Overview of SCC in BC*, p. 5, Victoria (Colombie-Britannique), 30 juillet 1998. ▲

66 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report : Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

67 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 51, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

68 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 52, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

69 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report : Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

70 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Formation et de la Technologie, Centre for Curriculum, Transfer and Technology, Infant Development and SCC Consultants Framework of Professional

Practice, Victoria (Colombie-Britannique), août 1998. ▲

71 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 51, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

72 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 51, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

73 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report : Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 51, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

74 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Supported Child Care : Draft Access Initiative Progress Report*, p. 3, Carol Ann Young and Associates, Victoria (Colombie-Britannique), juillet 1998. ▲

75 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Enhancing Accessibility - A Resource Manual for Communities, Child Care Settings, and Child Care Providers*, F. Bowden, Victoria (Colombie-Britannique), avril 1997. ▲

76 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Evaluation of the SCC Program Support Guide - Final Report*, p. 40, KAPH Associates, Victoria (Colombie-Britannique), 31 mars 1998. ▲

77 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Evaluation of the SCC Program Support Guide - Final Report*, p. 30, KAPH Associates, Victoria (Colombie-Britannique), 31 mars 1998. ▲

78 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Evaluation of the SCC Program Support Guide - Final Report*, p. 25, KAPH Associates, Victoria (Colombie-Britannique), 31 mars 1998. ▲

79 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts*, p. 2, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mai 1998. ▲

80 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Monitoring the Progress Towards Transition To SCC: A Case Study of Four Communities*, p. 13, T. Hill, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1998. ▲

81 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *SCC Implementation - Reports for Regional SCC Contacts*, p. 3, Erickson Associates, Victoria (Colombie-Britannique), mai 1998. ▲

82 Développement des ressources humaines Canada et ministère de l'Enfance et de la Famille, *A Formative Evaluation of Supported Child Care*, p. 33, K. MacKinnon, C. Bortoletto, The Cumarah Group, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997.

▲

83 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Monitoring the Progress Towards Transition To SCC: A Case Study of Four Communities*, p. 50, T. Hill, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1998. ▲

84 Développement des ressources humaines Canada et ministère de l'Enfance et de la Famille, *A Formative Evaluation of Supported Child Care*, p. 4, K. MacKinnon, C. Bortoletto, The Cumarah Group, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1997. ▲

85 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 54, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

86 Province de Colombie-Britannique, ministère de l'Enfance et de la Famille, *Final Report: Experiences and Satisfaction with SCC in Four B.C. Communities*, p. 54, Focus Consultants, Victoria (Colombie-Britannique), mars 1999. ▲

Dernière modification: 2000-03-10 **Notes importantes**